



*afnic*  
Internet  
made in France

**Rapport  
annuel  
2023**

Juin 2024

# SOMMAIRE

Éditorial.....	3
1. Faits marquants 2023.....	6
2. L'Association.....	10
3. Le .fr.....	15
4. Activité hors .fr.....	25
5. Bilan 2023 de l'activité de R&D.....	30
6. La Fondation Afnic en 2023.....	34
7. Rapport financier.....	38
8. Annexes financières.....	55
9. Annexes : Données des graphiques.....	57
10. Annexes : Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) -2023.....	61

# Éditorial



Godefroy BEAUVALLET,

Président du Conseil d'administration de l'Afnic

## 2023, une année de constructions

« *De tous les actes, le plus complet est celui de construire* », selon les mots de Paul Valéry. Après avoir ces dernières années reconstruit intégralement son système d'enregistrement, gagnant ainsi agilité et performance au service des titulaires de nom de domaine et des bureaux d'enregistrement, notre association a su en 2023 mener les chantiers nécessaires pour concrétiser la stratégie décidée par le Conseil d'administration, démontrant notre capacité à rénover, bâtir et innover en continu. C'est donc à un tour des chantiers livrés cette année que vous invite le rapport que vous tenez entre les mains.

Comment ne pas mentionner, en premier lieu, le déménagement et l'achat de notre siège ? Avec la fin des travaux et des négociations fin 2023, l'Afnic a pu emménager dans ses nouveaux locaux en février 2024. C'est au sein d'un bâtiment entièrement rénové que les équipes ont emménagé, puis très rapidement accueilli nos membres pour les comités de concertation ainsi que pour le Conseil d'administration. Cette réalisation renforce la solidité financière à long terme de notre association, en constituant un patrimoine durable, et réduit ses coûts à terme. Mais ce projet symbolise également nos priorités stratégiques. Nous sommes enfin dotés d'un outil performant pour accueillir les membres, faire vivre

l'association, nous insérer dans un tissu économique, associatif et d'innovation parmi les plus riches de France, en bordure du plateau de Saclay et au cœur de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les équipements d'accueil, les salles de formation, l'efficacité énergétique du bâtiment, sa meilleure sécurité physique et l'amélioration des conditions travail sont des atouts au service de nos objectifs opérationnels et RSE, de l'attractivité de l'Afnic comme employeur, de la réalisation de notre promesse associative et de la diversification de nos activités par la formation et la recherche collaborative.

Construction organisationnelle nouvelle, également, avec la création d'un véritable secrétariat général de l'Association, à la tête duquel Caroline Duval-Favre a été désignée, et qui regroupe les fonctions RH, environnement et qualité de vie au travail, gestion du bâtiment, achats, et finances. C'est l'outil nécessaire pour tirer tout le parti de nos nouveaux locaux, et pour être à la hauteur de nos ambitions en termes d'attractivité employeur.

Construction de nouveaux outils, également, au service de lutte contre les abus utilisant les noms de domaine. L'Afnic, de longue date engagée pour un internet de confiance, a su faire preuve d'agilité et continue à s'adapter à l'évolution des menaces. Renforcement de la qualité de la base de titulaires de noms de domaine, dispositif inédit de vérification des données titulaires avant la publication des noms de domaine, suivi et sanction des abus, grâce notamment à nos travaux de R&D, sont autant de nouveautés coconstruites avec nos membres et notre réseau de distribution. L'accès automatisé aux données titulaires par les administrations ayant un droit de communication et la mise en place d'une médiation gratuite en cas de litige entre un titulaire et un requérant viennent compléter la panoplie de résolution des litiges et d'amélioration de la qualité du registre et démontrent la capacité d'adaptation de l'Afnic aux nouvelles attentes de nos parties-prenantes.

Ces changements, nous les menons non seulement pour répondre aux nouveaux défis de la cybersécurité et de la lutte contre les abus, mais également en ne perdant jamais de vue l'importance de la simplicité, de la facilité, et de l'efficacité de nos systèmes pour continuer à appuyer la transition numérique des TPE et des PME. C'est cet équilibre que nous avons

travaillé à trouver en 2023, et dont témoignent les excellentes performances du .fr, et la croissance de notre extension nationale. Une campagne de publicité TV et radio est venue, pour la première fois, soutenir cet effort et contribuer au renforcement de la notoriété positive dont jouit le .fr.

Pour mener à bien ces chantiers, dans un contexte économique inflationniste, l'Afnic a pris la décision en 2023 d'augmenter ses tarifs. C'est une autre « première », qui était nécessaire pour maintenir la qualité de nos services. Cette proposition a été validée par l'Etat, par les bureaux d'enregistrement et par les utilisateurs à la suite d'une consultation publique, et d'une soumission à nos membres. Cela démontre, s'il le fallait, l'efficacité de notre modèle d'une gouvernance reposant sur une analyse objective et des procédures transparentes, permettant de créer le consensus et le soutien indispensables à l'accomplissement de notre mission de service public.

Vous souhaitant bonne lecture, je tiens à remercier l'ensemble des membres de l'Afnic pour leur engagement aux côtés de l'association, les administratrices et administrateurs pour le dialogue de qualité au sein du Conseil, Pierre Bonis, directeur général de l'Afnic, et son comité de direction qui ont coordonné la mise en œuvre de ces chantiers, et bien sûr l'ensemble des équipes de l'Afnic, à qui revient l'essentiel du mérite de ces accomplissements. Bonne lecture !

# 1. Faits marquants 2023

## Janvier

**Lancement du podcast « Derrière le .fr » qui décrypte les enjeux de l'internet d'aujourd'hui et de demain.** Au fil des collections, les experts de l'Afnic partagent leurs analyses sur des sujets d'actualité tels que la cybersécurité, les abus, les nouvelles technologies, la gouvernance de l'internet ou encore la transformation numérique des entreprises. Les 12 épisodes mis en ligne sur l'année 2023 totalisent 13 632 écoutes.

## Février

L'étude Afnic « Réussir avec le web » sur la présence en ligne des TPE/PME révèle que si **les TPE/PME s'approprient de mieux en mieux les différents outils de présence en ligne**, la sensibilisation sur les enjeux de sécurité et de protection des données doit être consolidée.

65 % des entreprises répondantes déclarent avoir un site internet. Sur ces 65 %, elles sont 90 % à posséder leur propre nom de domaine et 57 % à avoir choisi le .fr (largement devant le .com, 38 %). Ce pourcentage monte à 67 % chez les PME et à 60 % chez les TPE.

L'étude de l'Afnic livre pour la première fois des indicateurs sur l'intégration de mesures de sécurité et de protection des données, réalisés en partenariat avec [cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr). Si les résultats montrent une sensibilisation certaine aux risques, celle-ci doit être renforcée pour favoriser une plus grande adoption d'outils et de bonnes pratiques. Les TPE/PME ne sont que 42 % à réaliser une sauvegarde régulière de leurs données (pages, bases de données...) et 31 % de leur configuration (système, CMS...).

## Avril

Une nouvelle version de l'outil Zonemaster de vérification des noms de domaine disponible est proposée grâce à la collaboration entre l'Afnic et The Swedish Internet Foundation. Le

partenariat qui lie les deux registres est renouvelé grâce à la signature d'un protocole d'accord pour une durée de 3 ans.

## **Mai**

**L'Afnic lance une nouvelle consultation publique autour du projet de hausse des tarifs du .fr et des extensions ultramarines.** L'Afnic envisage d'augmenter le tarif du .fr et des extensions ultramarines dont elle a la charge (.re, .pm, .yt, .tf, .wf), pour les enregistrements et les autres opérations, en le passant de 4,56€ HT à 5,07€ HT au maximum. Ce projet doit permettre à l'Afnic de préserver sa capacité d'action en matière de sécurité et de lutte contre les abus et plus largement de garantir les fondamentaux défendus par l'association : un internet sûr et stable, géré par des collaborateurs qualifiés dans un esprit de concertation. Le projet avait été présenté aux comités de concertation du mois de mars 2023. Les retours exprimés par les membres présents ont aidé à élaborer la consultation.

Au total **4 consultations publiques sont menées au cours de l'année.**

## **Juin**

L'Aninf, l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences de la République gabonaise, récupère la gestion complète du registre et de son extension nationale le « .ga » avec le concours de l'Afnic. Un changement de gouvernance est préparé pour mieux accompagner les titulaires et l'écosystème numérique. Une opération de bascule d'opérateur technique et opérationnel est réalisée avec le soutien de l'Afnic.

Lors de la cérémonie du TopTech 2023 organisée par le magazine L'Informaticien, l'Afnic se voit récompensée pour son projet de migration de l'ensemble des services d'enregistrement et de gestion des noms de domaine en .fr vers une nouvelle infrastructure entièrement refondue à fin 2022.

## **Juillet**

### **L'Afnic ouvre une procédure gratuite de médiation**

L'Afnic met à disposition de toute personne (physique ou morale) un service de médiation agissant comme mode de résolution amiable des différends entre un ayant droit et un titulaire de nom de domaine enregistré sous l'une des extensions gérées par l'Afnic. Entièrement gratuite, cette procédure est proposée en préalable à l'ouverture d'une PARL (Procédure Alternative de Résolution de Litige), sur la base du volontariat, afin de faciliter la gestion des litiges concernant les noms de domaine.

La Journée du Conseil scientifiques de l'Afnic (JCSA) qui porte cette année sur la sécurisation des emails et la lutte contre le spam, organisée au Campus Cyber dont l'Afnic est partenaire et actionnaire, totalise 162 participants (en présentiel et à distance).

## **Septembre**

Les Rencontres Juridiques de l'Afnic remportent un franc succès. Pour la première fois, des intervenants extérieurs à l'Afnic sont conviés à intervenir et à donner des éclairages complémentaires de ceux de l'équipe juridique de l'Afnic. 60 participants ont répondu à l'appel pour échanger sur le thème « *Les noms de domaine : où en est-on dans la lutte contre les abus ?* ». L'événement explore les nouveaux outils juridiques disponibles.

## **Octobre**

L'Afnic reçoit deux labels RSE. L'Afnic est en effet labellisée "Engagé RSE Confirmé" et "Responsibility Europe" par AFNOR Certification. Avec l'obtention de ces deux labels, l'Afnic marque un nouveau jalon dans sa politique RSE, démontrant son engagement constant depuis plus de 25 ans et sa contribution effective aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies.



Le label "Engagé RSE" atteste de l'intégralité et de la cohérence de la démarche d'amélioration continue en matière de RSE de l'Afnic en mesurant à la fois les pratiques et les résultats obtenus de manière pluriannuelle.

## **Novembre**

**Le .fr gagne en notoriété.** La publication des résultats de l'enquête 2023 sur la perception du .fr, réalisée auprès de TPE et PME françaises montre que 7 TPE et PME françaises sur 10 citent spontanément le .fr ; 99 % des TPE et PME françaises affirment par ailleurs avoir une très bonne ou une assez bonne image du .fr.

## **Décembre**

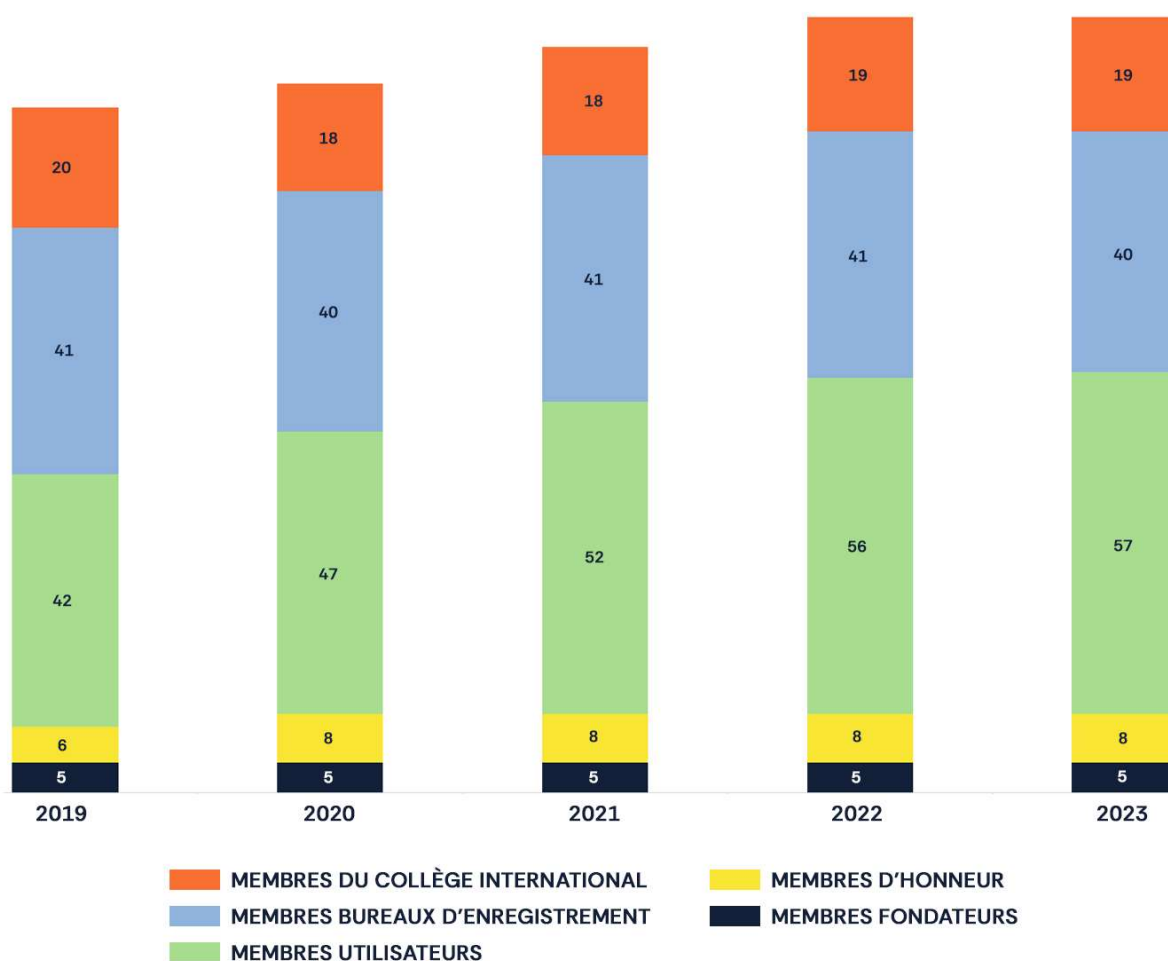
La nouvelle étude de l'Afnic sur la présence en ligne de TPE/PME dédiée au secteur du Tourisme montre des pratiques de présence sur internet matures et responsables. Les entreprises interrogées multiplient les canaux de présence en ligne pour développer leur activité, investissent pour optimiser leur visibilité et appliquent de bonnes pratiques de cybersécurité. 77 % ont un site dédié. 96 % d'entre elles déclarent que leur site internet est protégé contre les cybermenaces par des solutions de sécurité. 93 % des professionnels du tourisme effectuent des sauvegardes de leurs données.

**Le .fr lance sa première campagne de publicité.** Lancée fin décembre en télévision, en radio et sur le web. C'est la première campagne grand public de l'extension de cette ampleur. Avec un spot de 25 secondes réalisé en animation 3D. Son objectif : initier une préférence en présentant ses avantages les plus évidents grâce à sa signature « *Plus sûr, plus facile, moins cher, pour votre site internet choisissez un nom de domaine en .fr !* ».

## 2. L'Association

L'association comprenait **129 membres en 2023**, un chiffre stable par rapport à l'année précédente même si quelques « entrées et sorties » se cachent derrière ce chiffre.

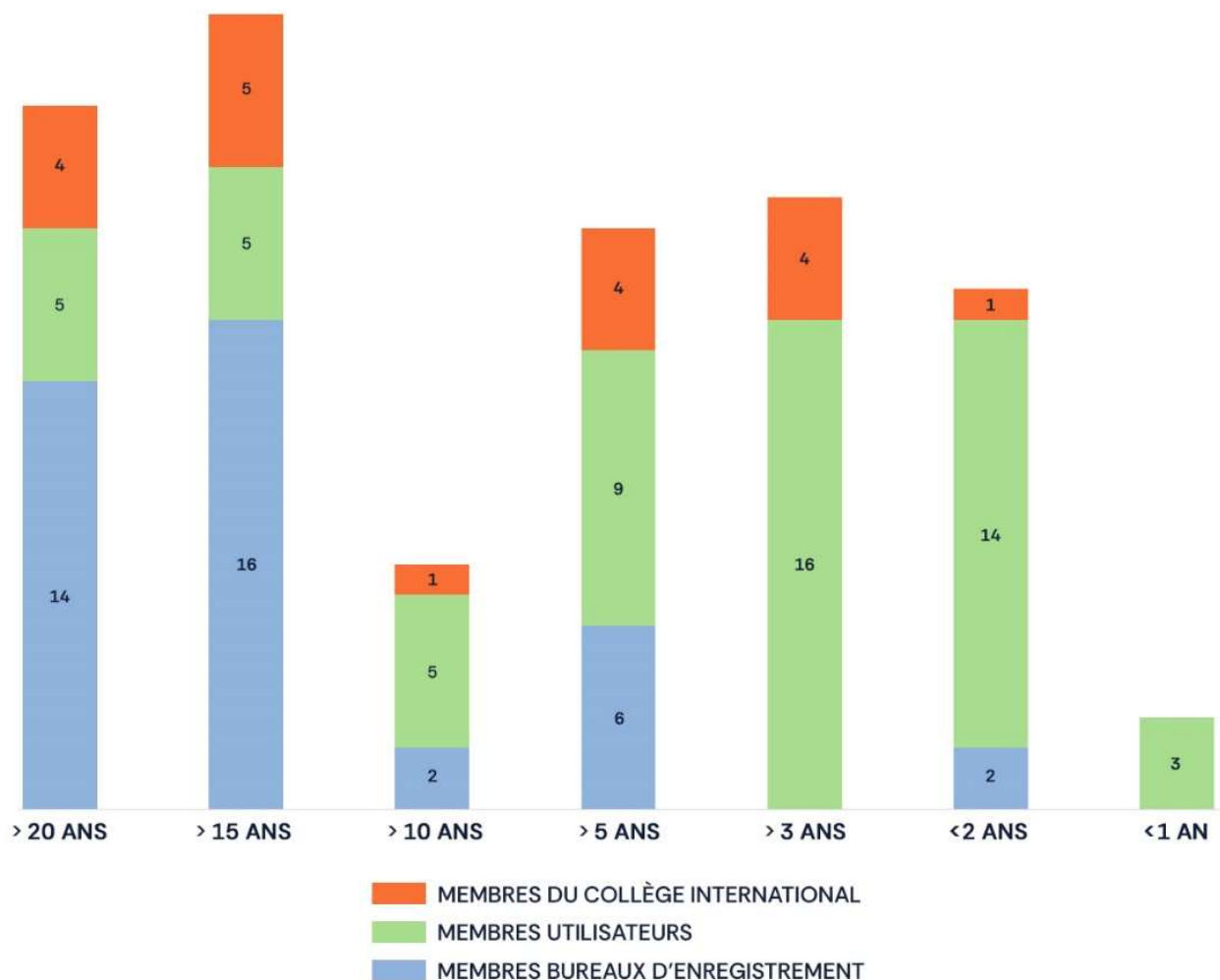
### Évolution des Membres de 2019 à 2023



#### Données du graphique « Évolution des Membres de 2019 à 2023 »

Parmi les collègues utilisateurs, bureaux d'enregistrement et correspondants internationaux, représentant 116 membres en 2023 on peut souligner une diversité d'ancienneté dans l'adhésion : 42 % sont membres depuis plus de 15 ans et 34 % ont rejoint l'Afnic durant les 5 dernières années.

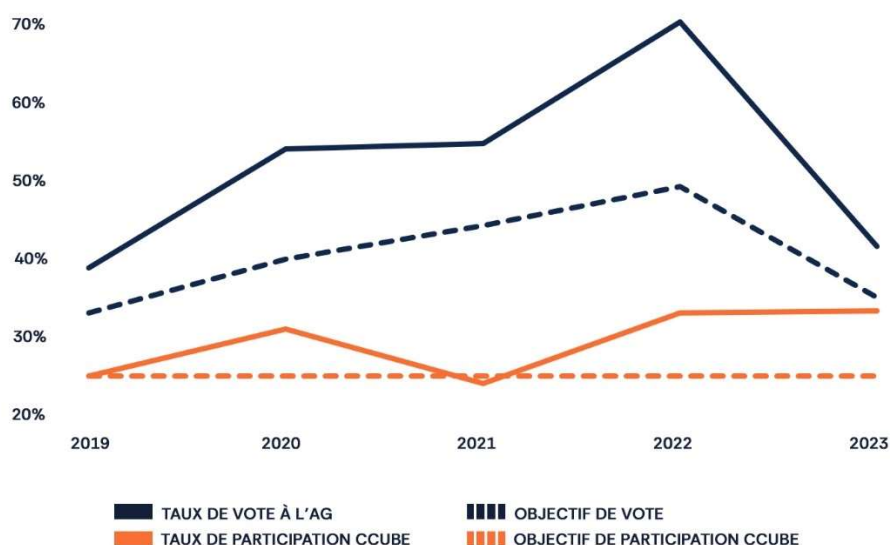
## Ancienneté des Membres en 2023 (hors Membres fondateurs et Membres d'honneur)



### Données du graphique « Ancienneté des Membres en 2023 »

La participation de nos membres à l'assemblée générale du 9 juin 2023 a été plus faible que les 3 années précédentes, ce qui est habituel pour une année sans élections. La participation aux comités de concertation s'est maintenue.

## Participation des Membres aux instances associatives (2019 à 2023)



### Données du graphique « Participation des Membres aux instances associatives (2019 à 2023) »

L'**Assemblée générale ordinaire**, outre l'habituel rapport annuel et l'approbation des comptes, a été l'occasion de partager avec nos membres un bilan des actions de la vie associative, de l'application du modèle multi-parties prenantes dans notre gouvernance et de se poser la question de l'évolution de nos services à destination de nos membres ainsi que l'élargissement du *membership* pour rendre l'Afnic plus attractive mais aussi plus représentative.

Des changements avaient d'ores et déjà été amorcés en cours d'année pour alléger les comités de concertation et permettre à plus de membres de participer lors de webinaires sur les thématiques spécifiques comme les tendances du marché des noms de domaine et les comptes-rendus des instances internationales de gouvernance de l'internet.

Le sujet du renouvellement de la promesse associative revêtant une importance stratégique pour l'Afnic, il a été au cœur des préoccupations au deuxième semestre avec une enquête et des interviews de membres Le **Conseil d'administration** a également

travaillé lors de son **séminaire stratégique annuel** sur l'évolution de l'association et une feuille de route 2024 de renouvellement de la promesse associative a été validée par celui-ci en fin d'année.

Les **comités de concertation « Utilisateurs » et « Bureaux d'enregistrement »** se sont réunis 2 fois au cours de l'année en format hybride.

Les membres se sont prononcés en mars sur l'augmentation de tarif du .fr (mise en œuvre au 1<sup>er</sup> mars 2024) et sur la médiation lancée le 03 juillet 2023.

Un Groupe de travail opérationnel (GTO) a été lancé pour permettre à des membres volontaires de travailler avec les équipes de l'Afnic sur des projets qui ont ensuite été soumis à la concertation des membres en octobre et mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'agit du dispositif fédéré de vérification des données titulaires et des sanctions graduées des bureaux d'enregistrement ne respectant pas leurs engagements de lutte contre les abus.

Tous ces sujets entraînaient des modifications des documents de politiques de registre du .fr qui ont été bien entendu analysés lors de comités du **Conseil d'administration** et validés par des résolutions du Conseil.

Le **Conseil d'administration** s'est réuni 5 fois en 2023, auxquelles s'ajoutent des résolutions parfois prise en mode électronique et des réunions des différents comités du Conseil.

2023 a compté plusieurs décisions sortant de l'ordinaire pour les administrateurs et pour l'Afnic ; outre l'augmentation du tarif du .fr et les modifications permettant une meilleure lutte contre les abus sur le .fr déjà cités, le Conseil a validé le déménagement de l'Afnic et l'achat d'un bâtiment qui a pu accueillir les salariés et les membres de l'Afnic fin février 2024.

Les membres du **Collège international** se sont quant à eux réunis avant l'assemblée générale de juin autour d'un programme riche en échanges et permettant de faire le point sur des projets portés par les membres avec le soutien de l'Afnic.

## 3. Le .fr

- **Dynamique et croissance pour le .fr**

Le volume de créations a été excellent en 2023 puisque pour la première fois de son histoire le .fr a dépassé les 800 000 enregistrements annuels pour atteindre 801 427 créations, soit une hausse de 6,4 % par rapport à l'année précédente. Le taux de renouvellement est lui en léger recul pour s'établir à 83,4 % contre 83,5% en 2022, du fait d'un taux de suppression des noms arrivant à échéance pour la première fois (fin de 1ère année) plus haut que d'habitude (66 % contre 68-70 %).

Au total, l'augmentation du stock du .fr résultant de ces éléments est de 137 587 noms de domaine ce qui lui permet d'atteindre 4 133 832 .fr au 31/12/2023, soit une croissance de 3,4 % qui reste une nouvelle fois bien supérieure à la croissance moyenne des ccTLD<sup>1</sup> de l'Union européenne s'établissant quant à elle à 1,8 %.

La croissance du .fr reste également supérieure à celle du marché français toutes extensions confondues, dont la croissance ralentit en 2023 pour s'établir à 1,1 % (1,3 % en 2022).

La part de marché du .fr en France enregistre à nouveau une belle progression en 2023, dépassant le seuil des 40 % pour atteindre 40,29% à la fin de 2023 (contre 39,4 % en 2022). Cette performance est à mettre au crédit de la bonne dynamique des créations en .fr,

<sup>1</sup> Country code Top Level Domain, soit le registres de premier niveau de codes pays, tels que le .fr, le .de pour l'Allemagne, le .nl pour les Pays-Bas, etc.

laquelle souligne la poursuite des efforts de transformation numérique des TPE/PME françaises, ainsi que la préférence pour le .fr de bureaux d'enregistrement leaders sur le marché, chez lesquels on constate une part de marché largement dominante du .fr dans les créations enregistrées en 2023.

- **Actions en faveur de la présence en ligne des TPE/PME et des jeunes**

La transformation numérique des entreprises françaises et la sensibilisation des jeunes aux enjeux d'une présence en ligne restent au cœur des missions de l'Afnic. En 2023, son programme d'accompagnement à la présence en ligne **Réussir-en.fr** ([réussir-en.fr](https://reussir-en.fr)) lui a permis de sensibiliser et de former plus de **28 500 TPE/PME** et plus de **4 500** jeunes, dans des sessions en présentiel ou en ligne, destinées à créer un site internet, adopter les bonnes pratiques d'une identité numérique maîtrisée et indépendante, améliorer leur référencement, ou encore à bien choisir leur nom de domaine en .fr.

Pour poursuivre cet accompagnement aux bons choix numériques, l'Afnic s'appuie sur les dispositifs **Tous en ligne Maintenant** ([tousenlignemaintenant.fr](https://tousenlignemaintenant.fr)), **Foliweb** ([lesfoliweb.fr](https://lesfoliweb.fr)) et des partenariats avec la Fédération Française des Bureaux d'Étudiants (FFBDE)<sup>2</sup> ou encore Pix<sup>3</sup>. Par ailleurs, et pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, le concours des « *Foliweb Awards* » a

<sup>2</sup> Fédération française des bureaux d'étudiants, FFBDE, <https://www.ffbde.fr/>

<sup>3</sup> PIX est un groupement d'intérêt public œuvrant au renforcement des compétences numériques, notamment en milieu scolaire, <https://pix.fr/>



permis de récompenser la stratégie numérique de 6 petites entreprises leur permettant de développer et pérenniser leur activité.

En parallèle, l'Afnic a poursuivi sa collaboration avec France Num<sup>4</sup> et Le Studio Next pour une troisième saison du programme TV **Connecte ta Boîte**, dont la diffusion a commencé en décembre pour se poursuivre début 2024.

Deux nouvelles études issues des réponses à l'outil d'autodiagnostic « **Réussir avec le Web** » ont été publiées<sup>5</sup>. Une étude centrée sur le secteur du tourisme a permis de mettre en exergue les spécificités de la transformation numérique de ce secteur, en regard de l'échantillon généraliste des répondants. Il a ainsi été souligné que les acteurs de ce secteur économique multiplient les canaux de présence en ligne pour développer leur activité, investissent pour optimiser leur visibilité et appliquent les bonnes pratiques de cybersécurité.

Du côté de son **réseau de distribution**, l'Afnic a poursuivi son programme d'opérations commerciales favorisant les usages des noms de domaine, en s'appuyant tout particulièrement sur les offres de ses bureaux d'enregistrement bénéficiant du label « Je passe au numérique », lequel garantit une adéquation aux besoins des petites entreprises.

<sup>4</sup> France Num est l'initiative gouvernementale pour la transformation numérique des très petites entreprises et petites et moyennes entreprises pilotée par la Direction générale des entreprises, <https://www.Francenum.gouv.fr>

<sup>5</sup> <https://www.afnic.fr/observatoire-ressources/actualites/etude-afnic-les-tpe-pme-francaises-du-tourisme-gerent-efficacement-leur-presence-en-ligne/>

Avec ce programme, en 2023, plus de 85 000 .fr ont fait l'objet de remises tarifaires profitant directement à la transformation numérique des TPE/PME françaises.

- **Les évolutions des politiques de registre pour faciliter la lutte contre les abus**

Depuis 2006 et l'ouverture des enregistrements de noms de domaine en .fr aux particuliers, l'Afnic est pionnière en matière de lutte contre les abus en proposant une approche d'ensemble de prévention et surveillance des abus, de procédures non contentieuses et contentieuses, et de services spécifiques auprès des services publics.

Ces procédures sont décrites dans la politique de gestion des litiges et des guides sont mis à disposition des titulaires et ayants droit pour les accompagner dans leurs démarches.

À titre d'exemple, la justification des données des titulaires de noms de domaine [11 037 procédures ouvertes de 2021 à juillet 2023] ou encore la procédure de demande de divulgation à un ayant droit des données personnelles des titulaires personnes physiques [2 422 demandes de 2021 à juillet 2023] sont des mécanismes éprouvés et plébiscités par les utilisateurs du .fr depuis plusieurs années.

Lancé en 2011, un service de résolution de litiges efficace, adopté par les ayants droit, et très peu onéreux est en place. 2 599 décisions ont été rendues grâce à l'expertise juridique de

son équipe, unique en France, sur les litiges liés au .fr et aux ultramarins, et reconnue internationalement, puisqu'elle forme les experts de l'OMPI<sup>6</sup> en la matière.

Enfin, en 2023, l'Afnic a mis en place une procédure de médiation gratuite comme mode amiable de résolution des différends, ainsi qu'un dispositif permettant de faciliter l'accès aux données d'enregistrement des titulaires pour les autorités publiques bénéficiant d'un droit de communication.

Le faible taux d'abus présents dans la zone du .fr est à mettre au crédit de cette politique active de lutte contre les abus que l'Afnic a su mettre en place dès ses origines. Grâce à ses instances associatives, elle a ainsi pu être pionnière dans la proposition de solutions de résolution de litiges ou encore dans la vérification des données des titulaires de noms de domaine en .fr. Les procédures qu'elle met à la disposition des ayant droit et des titulaires de noms de domaine sont régulièrement saluées pour leur qualité et efficacité.

## **Rappel de notre approche en matière de lutte contre les abus**

Extension internet nationale, le .fr est perçu depuis ses débuts comme une zone de confiance par ses utilisateurs.

Notre approche du traitement des abus a un triple objectif :

- maintenir la confiance des utilisateurs du .fr dans l'extension nationale ainsi que dans les extensions ultramarines dont l'Afnic a la gestion ;
- faire cesser dans un bref délai et efficacement les abus de certains titulaires de noms de domaine, dans le respect des droits de chacun et de la nécessaire

<sup>6</sup> Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, <https://www.wipo.int>

neutralité de l'Office d'enregistrement, éléments indispensables de cette confiance ;

- faire évoluer nos pratiques en concertation avec nos parties prenantes, notamment grâce à l'innovation, pour que le renforcement de la lutte contre les abus rime avec le maintien de la simplicité, de la compétitivité et de l'excellence du .fr, dans un contexte de forte concurrence.

L'Afnic propose donc à tous les utilisateurs du .fr une approche d'ensemble de lutte contre les abus avec des mesures de prévention et de surveillance ainsi que des procédures tant non contentieuses que contentieuses.

## La consultation de nos parties prenantes

L'Afnic consulte régulièrement l'ensemble des parties intéressées par l'évolution d'internet en France sur des projets structurants concernant le .fr et les extensions ultramarines.

Dans le contexte des réflexions ces dernières années sur une meilleure définition des abus sur internet et sur les outils de la lutte contre ces derniers, nous avons lancé :

- en juin 2022, une première consultation relative à la **détection des données d'enregistrement** contraires à la Charte de nommage du .fr dès la création d'un nom de domaine ;
- en septembre 2022, une seconde consultation relative **à l'accès aux données d'enregistrement pour les autorités bénéficiant d'un droit de communication** ;
- en début d'année 2023, une troisième consultation relative à la mise en place d'une procédure de **médiation** ;
- en octobre 2023, une quatrième consultation sur la mise en place en coopération avec les Bureaux d'enregistrement d'un **dispositif fédéré de vérifications des données des titulaires**, et enfin

- en novembre 2023, une cinquième consultation publique sur la mise en place de **sanctions graduées** appliquées aux bureaux d'enregistrement accrédités pour la distribution du .fr et des extensions ultramarines dont l'Afnic a la gestion.

## La médiation, un nouveau service de l'Afnic

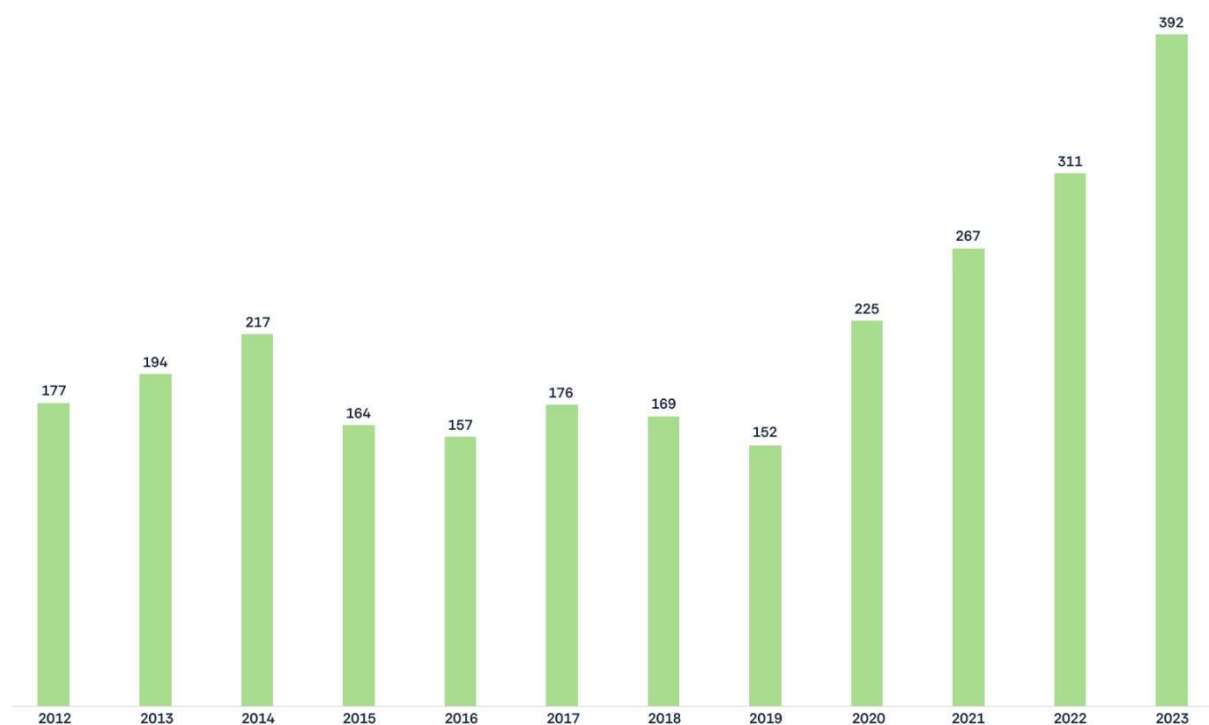
Ce projet s'inscrit dans notre dispositif général de lutte contre les abus et plus particulièrement dans celui de faciliter la résolution des litiges concernant les noms de domaine. Il a été ouvert le 3 juillet 2023.

### L'évolution du nombre de PARL

Depuis l'ouverture de la procédure SYRELI<sup>7</sup>, en 2011, l'Afnic a notifié 2 599 décisions. Entre 2012 et 2022, l'Afnic comptabilise une hausse de plus de 75 % de décisions notifiées.

<sup>7</sup> Système de Résolution de Litiges (SYRELI) est la principale procédure alternative de résolution de litiges sur les noms de domaines proposée par l'Afnic. Un requérant ayant un intérêt à agir peut ainsi demander la suppression ou le transfert à son profit d'un nom de domaine dont le titulaire ne respecterait pas les obligations énumérées aux articles L45-2 et suivants du code des postes et communications électroniques, qui agirait de mauvaise foi et n'aurait pas d'intérêt légitime. <https://www.syreli.fr>

## Évolution du nombre de plaintes SYRELI (2012-2023)

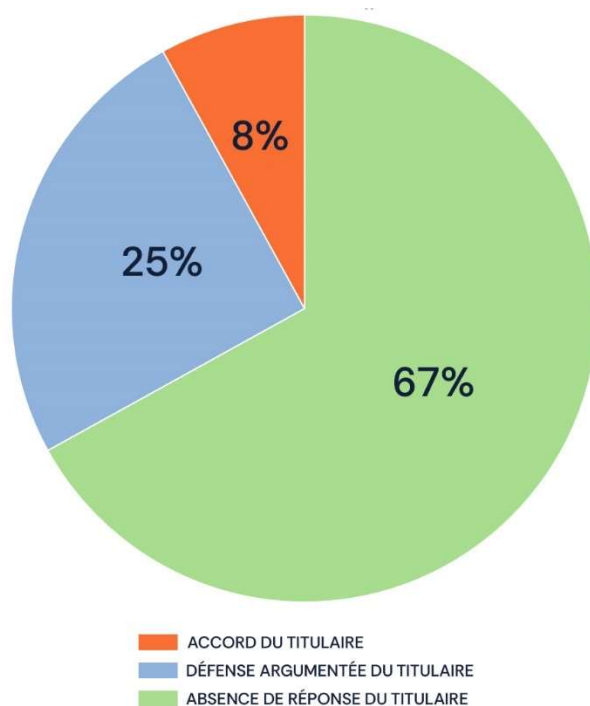


### Données du graphique « Évolution du nombre de plaintes SYRELI (2012 à 2023) »

Dans 8 % des cas, le titulaire a spontanément donné son accord sur la mesure demandée par le requérant et dans 25 % des cas, les titulaires se sont défendus en répondant de manière argumentée pour contester la demande du requérant.

C'est dans ces deux cas de figure, dans lesquels le titulaire répond, que l'Afnic souhaite pouvoir offrir ce service de Médiation. Cela représente environ 700 décisions depuis l'ouverture de la procédure SYRELI.

## Typologies de défense du titulaire



**Données du graphique « Typologies de défense du titulaire »**

Ce constat d'augmentation des demandes a poussé l'Afnic à mener une réflexion sur l'intérêt de mettre en place une procédure de médiation répondant aux objectifs suivants :

1. clore une partie des litiges dans un bref délai et en toute confidentialité ;
2. proposer un nouveau mode de résolution des litiges gratuit, à la différence des PARL ;
3. réserver la publication des décisions issues de PARL aux seuls dossiers dans lesquels les parties ne s'accordent pas.

Dans ce contexte, à la suite de sa nouvelle désignation par l'État en tant qu'Office d'enregistrement chargé d'attribuer et de gérer les noms de domaine en .fr<sup>8</sup>, l'Afnic s'est engagée à mettre en place une procédure de médiation gratuite, préalable à l'ouverture d'une PARL, sur la base du volontariat<sup>9</sup>.

Cette procédure de médiation n'a pas pour vocation de remplacer les PARL ; elle vise à proposer une nouvelle solution de résolution des litiges.



Entre la date de son lancement en juillet 2023 et la fin de l'année 2023, l'Afnic a désigné 6 médiateurs et a reçu 54 demandes de médiations.

<sup>8</sup> Par arrêté du 20 septembre 2021.

<sup>9</sup> Article 14 de la Convention signée avec l'État le 18 mars 2022.



## 4. Activité hors .fr

- **Un organisme de formation en développement**

L'offre de formation s'est élargie, passant de 5 à 9 formations inscrites au catalogue et un chiffre d'affaires en hausse. La fin de l'année 2023 a confirmé l'excellence opérationnelle de notre activité, avec le renouvellement de notre certification Qualiopi®.

Nos efforts constants visant à renforcer la visibilité de notre catalogue et à professionnaliser notre pédagogie dans une démarche d'amélioration continue portent leurs fruits

Il est important de noter que cet enrichissement du catalogue résulte du travail de développement mené par un collectif motivé et dont l'implication est essentielle.

Notre responsable d'activité s'appuie en effet sur nos experts techniques, nos ingénieurs en recherche et développement, ainsi que nos experts juridiques, dans les phases d'ingénierie de formation et également dans la délivrance des formations qu'ils réalisent. Il s'appuie également sur nos équipes marketing et commerciales dans les actions de promotion et de commercialisation.

Nos équipes bénéficient de formation de formateurs, mais ce qui caractérise la formation à l'Afnic, c'est qu'elle est délivrée par des personnes « du métier », qui sont impliquées au quotidien dans l'activité opérationnelle et font bénéficier aux apprenants de cette solide expérience.

Enfin, à noter cette année, l'expérimentation consistant à collaborer avec un partenaire bureau d'enregistrement pour la délivrance d'une formation co-construite est un succès. Elle nous permet de compléter et de tester des programmes spécifiques en conjuguant nos expertises, au profit des apprenants.

Deux formations sont accessibles sans prérequis techniques particuliers :

- « Les bases du DNS et du métier des noms de domaine »
- « Les noms de domaines de A à Z en partenariat avec l'INPI ».

Les autres formations sont dites « expertes » :

- « Noms de domaine et abus en ligne » → Nouveau
- « Administrateur DNS » → Nouveau
- « Gérer et sécuriser un portefeuille de noms de domaine - Grands Comptes » → Nouveau
- « Maîtriser les enjeux de la Gouvernance de l'internet » → Nouveau
- « DKIM, DMARC, SPF : Sécuriser son courrier électronique grâce au DNS »
- « Sécuriser son infrastructure DNS avec DNSSEC »
- « De la réussite au déploiement du protocole IPv6 ».

La progression de l'activité entre 2022 et 2023 se confirme par la hausse des indicateurs clés : nous sommes passés à 14 sessions de formations délivrées, contre 10 en 2022, et avons formé 73 personnes, contre 58 en 2022.

- **L’Afnic accompagne la transition vers une nouvelle gestion du domaine de premier niveau .ga**

La date 7 juin 2023 est une date historique pour l’internet gabonais et son Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (Aninf) de la République gabonaise, mais également pour l’Afnic

Depuis cette date, l’extension nationale .ga, n’est plus opérée par l’entreprise Freenom, l’Aninf ayant repris pleinement sa mission de registre de premier niveau.

Pendant plus d’un an, l’Aninf a travaillé et préparé avec l’Afnic cette transition qui s’inscrit dans une démarche de réappropriation gabonaise du .ga, pour une souveraineté numérique affirmée.

Dorénavant, la communauté internet gabonaise a accès une extension ouverte au monde entier, dans la volonté d’être utile à toutes celles et ceux, particuliers, associations, entreprises, qui ont un intérêt ou un attachement au Gabon.

L’Afnic est heureuse d’avoir pu accompagner techniquement cette transition.

Cette opération de bascule majeure a permis de transformer une extension où plusieurs millions de domaines étaient liés à des activités abusives en un TLD (*Top Level Domain*) ciblé sur les 5000 acteurs majoritairement gabonais apportant une réelle valeur à leur marché et au pays.

L’Aninf a su à la fois avoir la force politique d’assumer cette transition majeure et également de mener opérationnellement une vaste campagne de sensibilisation et de

communication, auprès du grand public comme bien entendu auprès de son réseau de bureaux d'enregistrement pour pouvoir proposer un service de registre de référence et mettre fin à des pratiques abusives qui ont eu lieu sur cette extension, ayant eu un impact négatif sur la communauté internet depuis de longues années.

Aujourd'hui, l'Afnic est très fière d'accompagner techniquement une nouvelle extension nationale dans cette démarche de souveraineté et de développement d'un numérique local et de confiance.

- **Les extensions géographiques et de marques**

Le portefeuille de clients des prestations d'opérateur technique de registre est resté stable en 2023, permettant à l'Afnic de maintenir sa position de leader sur le marché français.

Le .paris a été soutenu par une opération commerciale majeure effectuée avec le bureau d'enregistrement leader pour cette extension. Il termine l'année avec un stock qui perd légèrement du terrain pour s'établir à 20 000 noms de domaine, dans un contexte international où les grands « citylds<sup>10</sup> » perdent du stock.

Le .museum poursuit sa consolidation au-dessus des 1 000 noms de domaine actifs et atteint 1 032 .museum au 31/12/2023.

<sup>10</sup> Noms de domaine de premier niveau dits génériques, associés à une grande ville tels le .paris, le .london, le .nyc...

En 2023, la communauté du **Cercle des .marque**<sup>11</sup> a de nouveau réuni une cinquantaine de marques et leurs représentants (bureaux d'enregistrement, Conseils en Propriété Industrielle -CPI, etc.) pour échanger sur les extensions internet personnalisées et tout particulièrement sur les opportunités offertes par la prochaine ouverture à candidatures qu'organiserait l'ICANN au printemps 2026. Toute l'année, les équipes de l'Afnic partagent des retours d'expérience, des pistes de réflexion, et décryptent l'actualité et les tendances des « .marque » via des articles de blog, des études prospectives, des newsletters trimestrielles ainsi qu'un événement annuel en présence de ses membres.

<sup>11</sup> <https://www.afnic.fr/produits-services/solutions-de-registre/le-cercle-des-marque/>

## 5. Bilan 2023 de l'activité de R&D

- **Une année de consolidation des projets collaboratifs et de contributions dans un contexte numérique foisonnant**

Tout devient plus « intelligent », plus « sécurisé », plus « réparti », plus « connecté » et « interconnecté », dans tous les secteurs d'activités.

Cette transformation touche tous les domaines d'activité.

L'émergence de l'« Internet of Everything » (l'internet de toutes choses) est au cœur de cette évolution. Il comprend les objets, mais également les données, les processus et les individus. Ensemble ils fournissent une intelligence générale améliorée que le réseau doit prendre en considération pour une conception optimale (échange de données à « bon escient » et une architecture adaptée quelle que soit la position d'une ressource au sein du réseau (utilisateurs/client, applications intermédiaires, hébergement central/*cloud*). Bien que ces principes ne soient pas nouveaux, leur mise en pratique à grande échelle reste encore exploratoire.

C'est au sein de ce contexte que les équipes travaillent activement sur un DNS au sein de plusieurs dynamiques, destiné à être utilisé de manière ubiquitaire, sécurisée et durable. Nous sommes bien loin de son rôle initial de simple correspondance entre un identifiant technique et un identifiant mémorisable (le nom de domaine).

Les protocoles et services DNS continuent d'évoluer pour s'adapter aux nouvelles dynamiques du monde numérique. Voici quelques-unes des tendances qui façonnent l'avenir du DNS :

Le protocole et les services DNS continuent d'évoluer et de s'inscrire dans ces dynamiques pour rester une brique fondamentale dans les échanges internet : « Edge computing », « Cloud hybride », « Restification », « Sécurisation » sont des tendances qui influent sur l'avenir du DNS.

En somme, le DNS est bien plus qu'un simple outil de résolution d'adresses IP. Il reste un élément clé de l'infrastructure numérique, permettant à l'internet de fonctionner et répondre à des problèmes de nouveaux services émergents.

- **Des projets collaboratifs dynamiques et une visibilité renforcée**

Le projet bilatéral franco-allemand PIVOT sur la cybersécurité, dont l'Afnic est le coordinateur français, fait l'objet d'une belle coopération avec l'ensemble de nos partenaires. Après une publication réussie d'une « survey » sur l'internet des objets, IoT<sup>12</sup>, dans le journal « **Future Radio Wireless Sensor Networks for 5G Networks: Challenges and Opportunities** », fruit du travail du doctorant CIFRE intégré aux équipes de l'Afnic, un autre travail commun avec les universitaires français et allemands sur de la classification de noms de domaine fait l'objet de beaucoup d'attentes au vu des premiers résultats.

<sup>12</sup> <https://hal.science/hal-04106348/document>

Par ailleurs, dans le cadre du **projet ENE5AI** issu du programme d'Investissement d'Avenir AMI-5G : « Solutions souveraines pour les réseaux de télécommunication », nous avons travaillé à la conception et réalisation d'un environnement DNS spécialisé. Après un état de l'art sur les communications 5G et les mécanismes d'établissement de sessions de données, des architectures DNS basées sur les dernières évolutions du protocole (HTTP/3) ont été conçues et développées.

Parmi les différentes interventions de salariés de l'Afnic dans des groupes de travail, on peut citer plusieurs participations notables :

« **Dynamic Coalition on the Internet of Things** ». Nous avons pu présenter notre vision sur l'importance du management des identités pour l'IoT et le renforcement de la sécurité via l'utilisation de mécanismes standardisés et interopérables basés sur le DNS (DANE)

<https://intgovforum.org/en/content/igf-2023-dc-iot-progressing-global-good-practice-for-the-internet-of-things>

« **Emerging Identifier Technologies** ». Présentation de l'importance de la bonne gestion de l'émergence continue de nouveaux identifiants, notamment les identifiants *blockchain*, du maintien de l'interopérabilité et du passage à l'échelle de cette technologie.

<https://icann78.sched.com/event/1T4ld/emerging-identifier-technologies>

### **Implication renforcée dans les organisations de standardisation sur la thématique numérique durable**

Après avoir développé sa propre méthode de calcul de l'impact environnemental du DNS, présentée lors de l'édition 2022 de sa Journée du Conseil scientifique, l'Afnic a renforcé en 2023 sa méthodologie en y intégrant le cycle de vie des produits matériels de l'infrastructure DNS qu'elle gère et également mis en œuvre au sein de l'équipe Afnic Labs une plateforme de génération de requêtes et de mesures de données sur son



infrastructure au cours de l'été 2023. Les résultats attendus par la communauté technique ont été présentés à plusieurs occasions (Centr R&D<sup>13</sup> – Tech, ICANN78).

C'est également sur la base de ces travaux que les équipes de la R&D ont renforcé leur présence et participation à des groupes de standardisation, en participant en complément des groupes techniques historiques à de nouveaux groupes créés par l'IETF<sup>14</sup> ou le RIPE NCC<sup>15</sup>.

Par ailleurs, après une première participation de l'Afnic à la Commission d'études 5 de l'UIT-T<sup>16</sup> – « Environnement et changements climatiques » en juin 2023, nous avons proposé en novembre 2023 à Genève, 2 contributions, qui ont été acceptées.

<sup>13</sup> Le Centr R&D est le groupe de travail dédié à la R&D de l'association européenne des registres internet code pays <https://www.centri.org>

<sup>14</sup> L'Internet Engineering Task Force (IETF) est la principale organisation de développement de standards et de protocoles d'internet <https://www.ietf.org>

<sup>15</sup> Réseaux IP Européens (RIPE) est le registre européen d'attribution et de gestion des ressources IP et AS <https://www.ripe.net/>

<sup>16</sup> Le secteur de la normalisation de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT-T) dispose de commissions d'études destinées à élaborer des normes internationales de télécommunications appelées Recommandations UIT-T <https://www.itu.int/fr/ITU-T/about/Pages/default.aspx>

## 6. La Fondation Afnic en 2023

**Les 87 lauréats des appels à projets lancés par la Fondation en 2023** ont développé des solutions inspirantes à travers tout le territoire, contribuant ainsi à rendre le numérique plus solidaire. Ces projets novateurs ciblent les individus les plus vulnérables et isolés, tels que ceux en situation d'insertion, des personnes âgées, des jeunes, des personnes malades ou des décrocheurs scolaires.

Les thèmes abordés par les lauréats cette année reflètent les grands défis qui traversent notre société, tels que le réchauffement climatique, la santé, le handicap, les droits des femmes, la précarité alimentaire, les liens intergénérationnels et les dérives des pratiques sur les réseaux sociaux.

Ainsi, en soutien à ces initiatives, la Fondation Afnic a versé **977 500 euros à 36 structures** dont deux acteurs associatifs de l'économie sociale et solidaire de la Guadeloupe et de Guyane.

En revanche, le paysage ayant évolué – bon nombre d'acteurs privés et publics s'étant emparés de la question de la fracture numérique – la Fondation Afnic a décidé en 2023 de ne plus se positionner sur la médiation numérique « quotidienne ». Ainsi, **51 structures ont été soutenues à hauteur de 405 190 euros** pour organiser et animer des sessions d'ateliers collectifs se concentrant sur l'accompagnement des structures associatives qui sensibilisent les publics fragiles aux dangers de l'internet, à la protection de l'environnement ou à l'existence de solutions logicielles alternatives, introduisant une thématique supplémentaire à l'approche classique de médiation numérique, prise en charge par d'autres acteurs, et toujours essentielle bien entendu.

2023, est une année où la Fondation Afnic a fait preuve d'adaptation aux besoins et de renouvellement.

Pour entretenir le dialogue et la proximité, la Fondation Afnic en 2023 a sillonné les territoires pour parler appels à projets, mieux connaître la dynamique locale de certains territoires, mettre en lumière des projets financés dans 4 régions statistiquement moins pourvoyeuses de candidatures. La Fondation Afnic s'est arrêtée à Dijon, Tours, Caen, Toulouse et a rencontré plus de 123 structures dans le cadre de ce SolNumTour – dispositif qui sera reconduit en 2024.

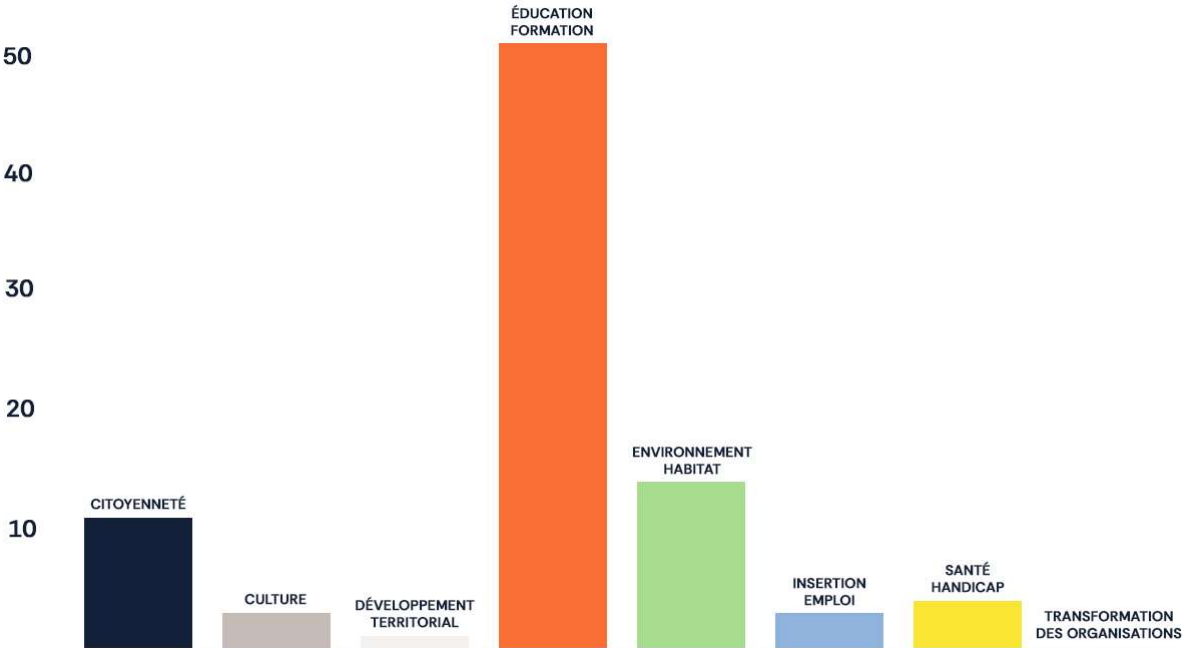
Le bouche à oreilles ne suffit pas toujours et les bénévoles sont de plus en plus nombreux à chercher les associations sur le web. La plateforme Bénévolat<sup>17</sup> facilite la rencontre entre bénévoles et associations par la publication d'annonces, mais aussi le conseil et l'accompagnement. Pour soutenir ses lauréats, la Fondation Afnic a souscrit un abonnement et mis à leur disposition gratuitement les services premium. 80 des 100 abonnements souscrits ont trouvé preneurs en 6 mois.

Accompagner le déploiement d'initiatives sur le territoire national et faire passer les initiatives numériques à l'échelle nationale, c'est un défi que la Fondation s'est lancé depuis 2020. Porté par l'association Coll.In, le projet Court Circlic – circuit de réemploi au sein de 4 départements occitans – est venu grossir les rangs des initiatives structurantes et à fort effet de levier de la Fondation ( les « AMI ») et sera soutenu à hauteur de **100 000 euros sur 3 ans**.

Enfin, la Fondation Afnic a travaillé à rendre son site web accessible au public présentant des handicaps. Loin d'être terminée, cette tâche se poursuivra en 2024.

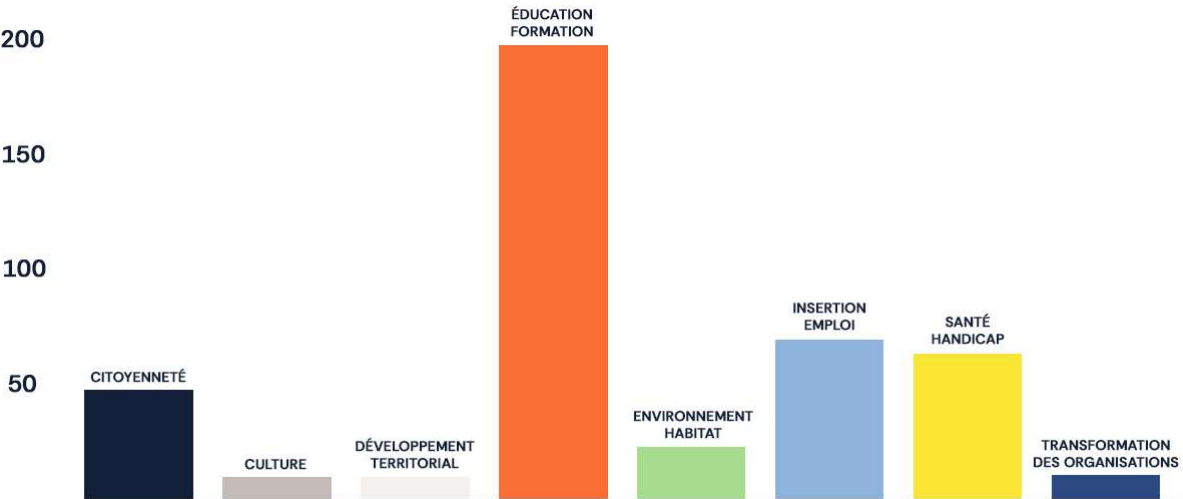
<sup>17</sup> <https://www.benevolt.fr/>

Répartition thématique des projets lauréats 2023 de la Fondation Afnic



Données du graphique « Répartition thématique des projets 2023 »

Répartition thématique des projets lauréats de la Fondation Afnic de 2018 à 2023



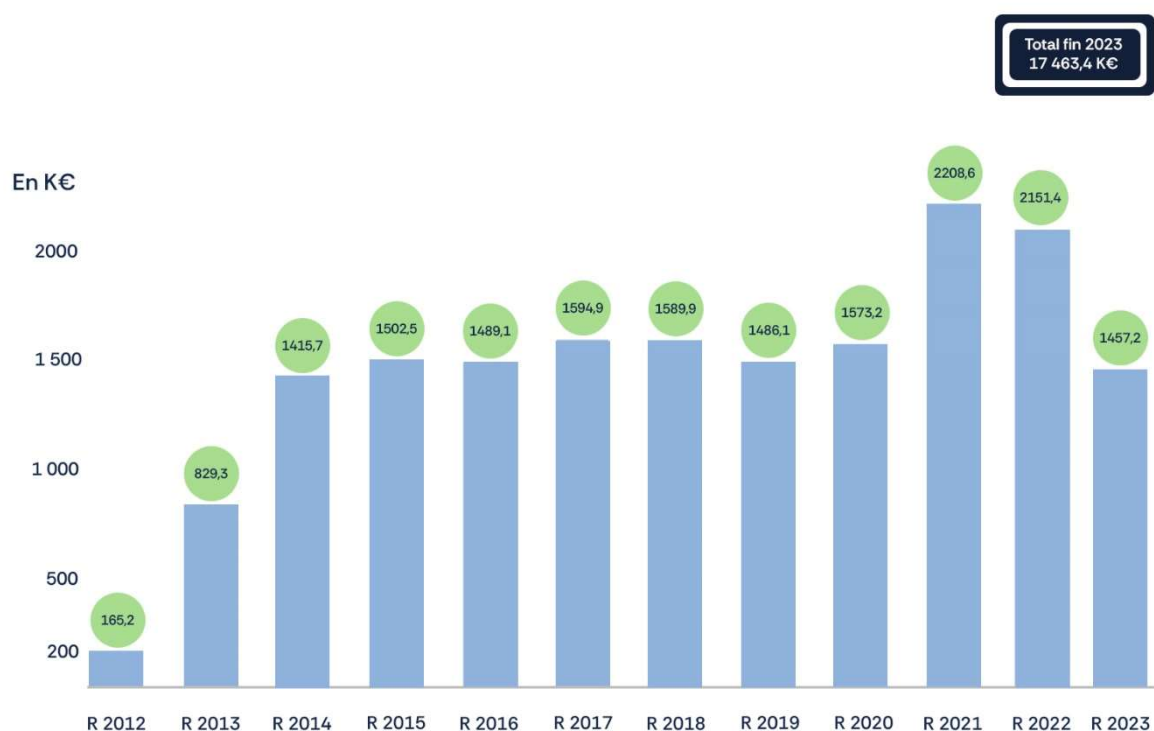
Données du graphique « Répartition thématique des projets de 2018 à 2023 »

Depuis 8 ans, la fondation Afnic a distribués **10 001 578 euros** de soutiens à 512 structures réparties sur l'ensemble du territoire national (DROM/COM compris).

### Réalisations 2023 :

- 4 créations ou modifications d'outils ;
- 5 développements de logiciels ou d'applications ;
- 7 animations de plateformes, de communauté ou de sites web ;
- 2 ouvertures de lieux ;
- 66 ateliers ou contenus de formation ;
- 3 dispositifs culturels multimédia.

### Évolution des sommes affectées par l'Afnic à la Fondation depuis 2012



**Données du graphique « Évolution des sommes affectées par l'Afnic à la Fondation depuis 2012 »**

## 7. Rapport financier

### • Les chiffres clés

Pour l'année 2023, l'Afnic enregistre une croissance de 5,5 % de son chiffre d'affaires total, s'élevant à 22 019 965 euros.

Le résultat net comptable est de 1 654 048 euros, en hausse de 64,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires total 2023 se décompose comme suit :

- **Chiffre d'affaires .fr s'élevant à 20 450 817 euros, en augmentation de 5,8 % par rapport à 2022.**
- **Chiffre d'affaires Opérateur Technique de Registre (OTR), conseil et formation s'élevant à 1 273 655 euros, en hausse de 2,6 % par rapport à 2022.**
- **Chiffre d'affaires Ultramarins s'élevant à 295 493 euros, en baisse de 0,4 % par rapport à 2021.**

Une fois retraités, les versements dûs à la Mairie de Paris sur le .paris, ainsi que ceux dûs à Muse Doma pour le .museum, le chiffre d'affaires Afnic s'élève à 21 689 193 euros, en augmentation de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation opérationnelles s'élèvent à 20 164 329 euros, en hausse par rapport à l'année 2022 de 9,0 %.

- **L'activité de l'exercice 2023 par rapport aux objectifs budgétaires et à l'année 2022**

- Le chiffre d'affaires total de 22 019 965 euros comprend 21 201 029 euros de chiffres d'affaires net, 58 552 euros de subvention <sup>18</sup>de l'ANR et 760 384 euros de subvention <sup>(1)</sup> de la Bpifrance.
- Le chiffre d'affaires du .fr est en augmentation de 5,8 % par rapport à 2022, en lien avec la croissance annuelle du parc de 3,4 % (4 133 832 noms de domaine déposés au 31 décembre 2023). Cette croissance du chiffre d'affaires est induite notamment par les créations de noms de domaine (+ 6,1 %), par les opérations de renouvellement (+ 2,3 %), par le dynamisme des produits FR Lock et FR Rush (+ 71 %) et par les produits issus du projet de sensibilisation des petites entreprises au numérique (« Tous en Ligne Maintenant »).
- Par rapport aux objectifs budgétaires, le chiffre d'affaires du .fr est en augmentation de 2,5 %, en corrélation avec une croissance du stock de noms de domaine meilleure que prévu (+ 1,2 %).

<sup>18</sup> Les subventions relatives aux projets de R&D sont égales à 404 617 euros, et sont intégrées au CA en fonction du temps réellement passé par les équipes sur les projets. La subvention Bpifrance relative au projet « Tous en Ligne maintenant », d'un montant de 750 000 euros, est versée sous forme d'avances et est intégrée au CA en fonction du nombre d'accompagnements actions effectivement réalisés et validés par Bpifrance.

- Le chiffre d'affaires des extensions ultramarines est en baisse comparé à l'année 2022 (- 0,4 %) et au budget (- 1,5 %). Le parc de noms de domaine s'établit à 59 333 au 31 décembre 2023.
- Côté activités d'opérateur technique de registre (OTR), l'année 2023 enregistre une croissance du parc des noms de domaine de 3,8 % et une baisse de chiffre d'affaires de 3 %, induite par le repositionnement tarifaire du contrat OVH et la baisse du chiffre d'affaires de l'extension .paris.

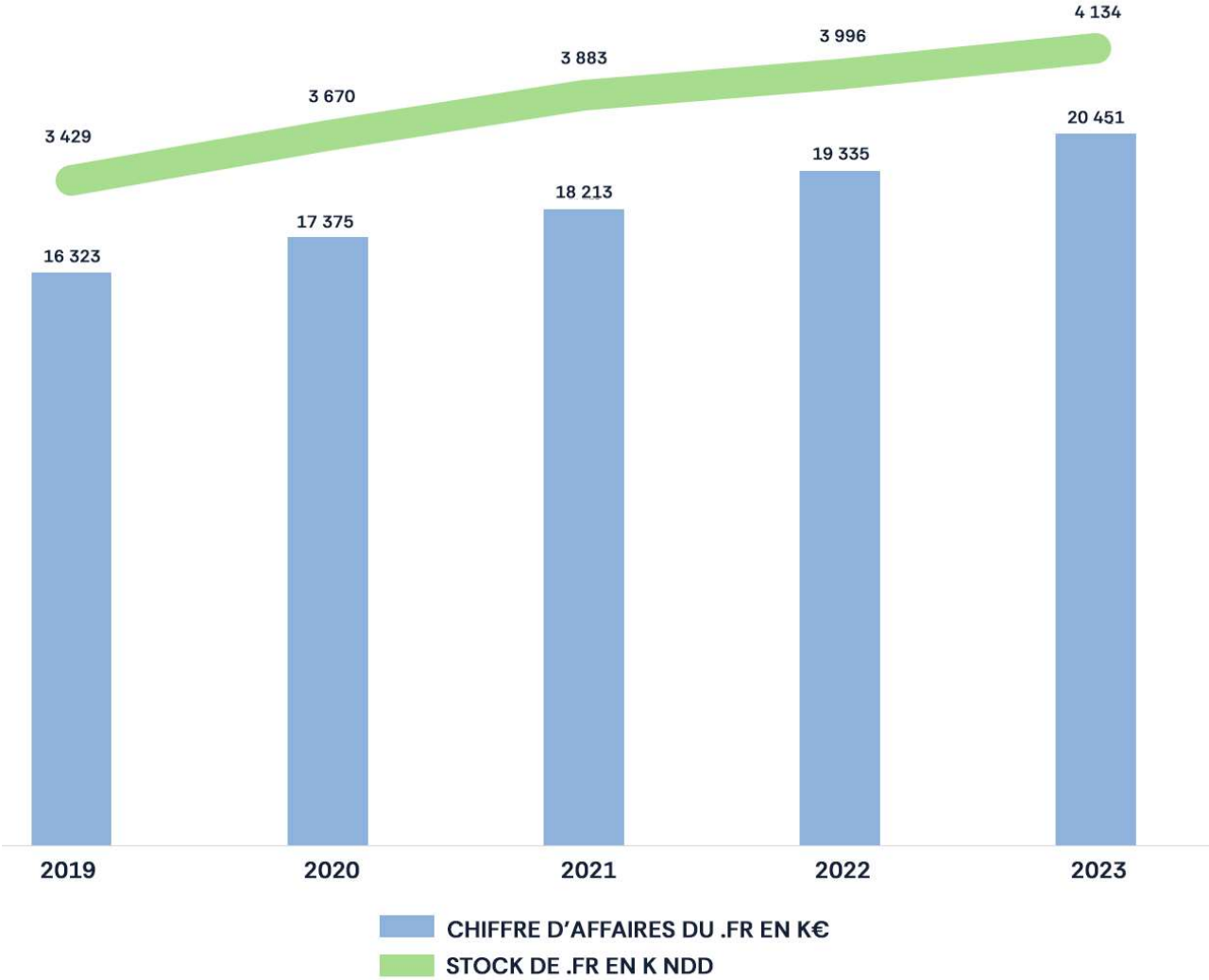
Le chiffre d'affaires OTR est en-dessous des prévisions budgétaires de 2,8 % du fait du retard de stock de l'extension .paris.

L'activité Formation est en forte progression par rapport à 2022 avec un chiffre d'affaire en hausse de 47 491 euros (+ 85 %), et légèrement supérieur au budget (+ 2 283 euros / + 2,3 %).

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser l'évolution du chiffre d'affaires sur les dernières années :

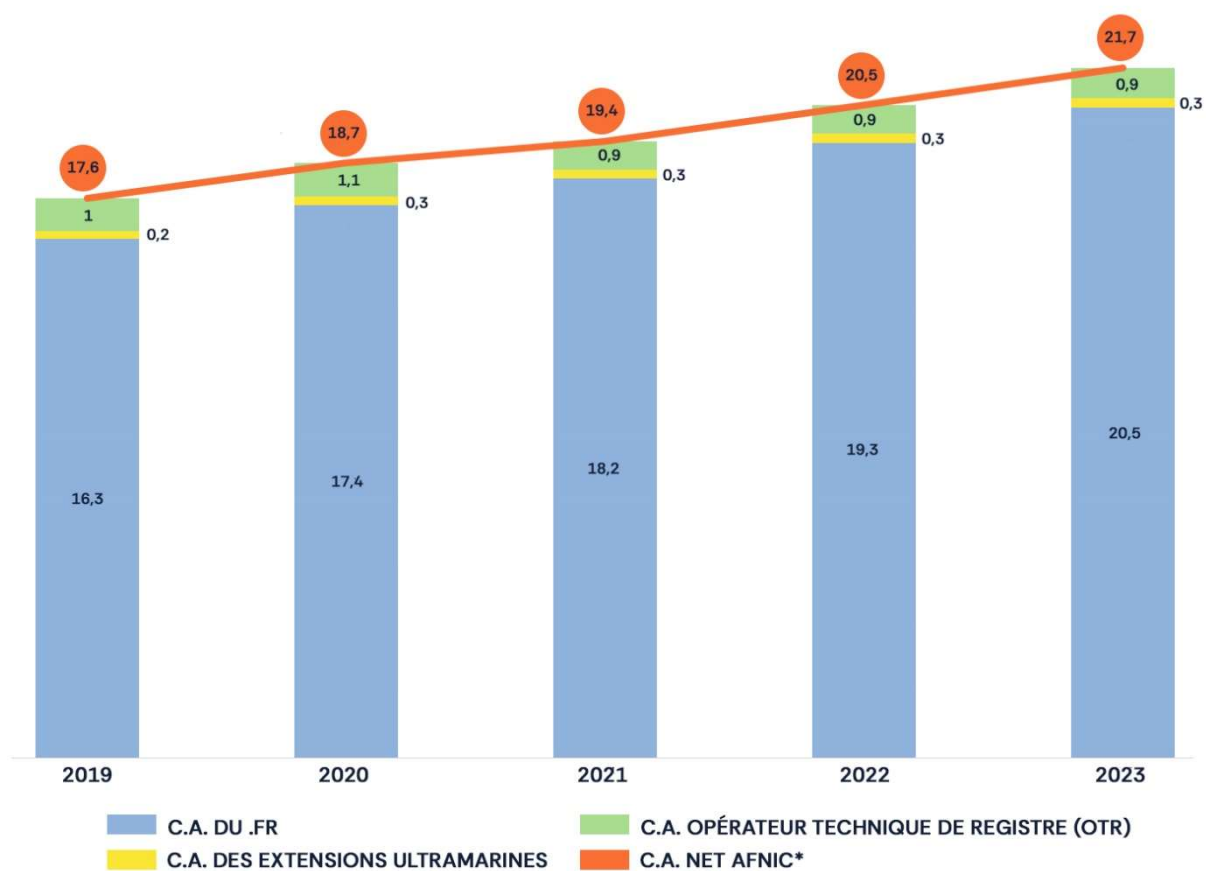


Évolution du chiffre d'affaires et évolution du stock du .fr (2019-2023)



Données du graphique « Évolution du chiffre d'affaires et du stock du .fr (2019-2023) »

## Évolution du chiffre d'affaires par activité en M€ (2019-2023)



\*CA Net Afnic = retraité des reversements Mairie de Paris et Muse Doma

**Données du graphique « Évolution du chiffre d'affaires par activité en M€ (2019-2023) »**

## ● Les charges opérationnelles

Les charges d'exploitation opérationnelles s'élèvent à 20 164 329 euros, en hausse par rapport à l'année 2022 de 9,0 %<sup>19</sup>

Les charges d'exploitation opérationnelles comprennent 329 070 euros de charges reversées à la Ville de Paris et 1 457 274 euros de dotation à la Fondation Afnic.

Les faits marquants sur 2023 sont :

**Acquisition des nouveaux locaux** : l'Afnic a acheté en décembre 2023 son immeuble de bureaux situé à Guyancourt pour un montant égal à 7 705 000 euros hors taxes. Des travaux d'aménagement ont également été réalisés sans être complètement achevés. Ces éléments figurent au bilan en immobilisations en cours et commenceront à être amortis le 26 février 2024, date d'emménagement des collaborateurs dans ces nouveaux locaux.

Les frais accessoires à cette acquisition sont comptabilisés dans les charges d'exploitation. Il s'agit des « frais » de notaire (droits et émoluments) pour un montant égal à 577 945 euros et de la commission de succès versée à l'intermédiaire Cushman & Wakefield dans le cadre de son mandat de recherche du site, pour un montant égal à 115 575 euros.

<sup>19</sup> Y compris dotation Fondation et y compris reprise sur amortissements et provisions.

Les frais de remise en état négociés avec le bailleur des anciens locaux de Montigny-le-Bretonneux figurent également en charge pour un montant égal à 169 014 euros.

Les charges locatives sont en nette augmentation (+ 117 886 euros) du fait de la forte hausse du poste « électricité ».

1. **Frais de personnel** : en augmentation de 4,8 %, pour un effectif moyen en hausse de + 2,3 %. Cette hausse s'explique par le coût des embauches 2022 (année pleine) et 2023 et par les augmentations de salaires et promotions internes.

Par rapport aux prévisions budgétaires, ce poste est en économie de 5 %, du fait de la baisse de l'effectif moyen prévu (-8,8/-9,2 %).

Au 31 décembre 2023, l'effectif était de 91 collaborateurs inscrits dont 1 contrat à durée déterminée et 3 contrats de professionnalisation.

2. **Charges externes DSI** : la légère baisse des dépenses par rapport à 2022 (- 2,6 %) s'explique par la fin du recours à la prestation externe (fin du projet Avenir en 2022). Les hausses tarifaires appliquées par certains de nos fournisseurs (connectivité et maintenance), sont compensées par des renégociations contractuelles favorables.

Ces dépenses sont inférieures au budget initial de 566 022 euros (- 16,6 %), du fait d'acquisitions de matériels et recours à des prestations externes décalées par rapport aux prévisions initiales.

Le résultat d'exploitation 2023 est de **1 830 573 euros**, inférieur de 441 786 euros (19,4 %) à celui de 2022 et supérieur de 1 079 237 euros (144 %) à celui du budget.

## ● Les autres postes de charges

- **Sur la base du résultat 2023 les collaborateurs de l'Afnic bénéficieront d'une participation et d'un intéressement.**

Le montant de la participation et du forfait social associé est de 150 376 euros.

Le montant de l'intéressement est de 282 926 euros. Il résulte de la signature d'un accord d'intéressement signé en 2022.

**Évolution du niveau de participation (participation et forfait social) et d'intéressement sur les 5 dernières années :**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Participation et forfait social	449	434	691	646	150
Intéressement	0	0	0	0	283
<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>434</b>	<b>691</b>	<b>646</b>	<b>433</b>

- **Impôt société et crédits d'impôt**

Crédit Impôt Recherche & Innovation

L'année 2023 permet de générer un crédit impôt recherche de 83 888 euros et un crédit d'impôt innovation de 38 714 euros, soit un total de 122 602 euros.

Crédit Impôt Famille

L'Afnic poursuit sa politique familiale par la réservation de berceaux au sein d'une crèche d'entreprise dans le but d'offrir aux salariés concernés, homme ou femme, un meilleur équilibre entre les temps de vie personnels et professionnels.

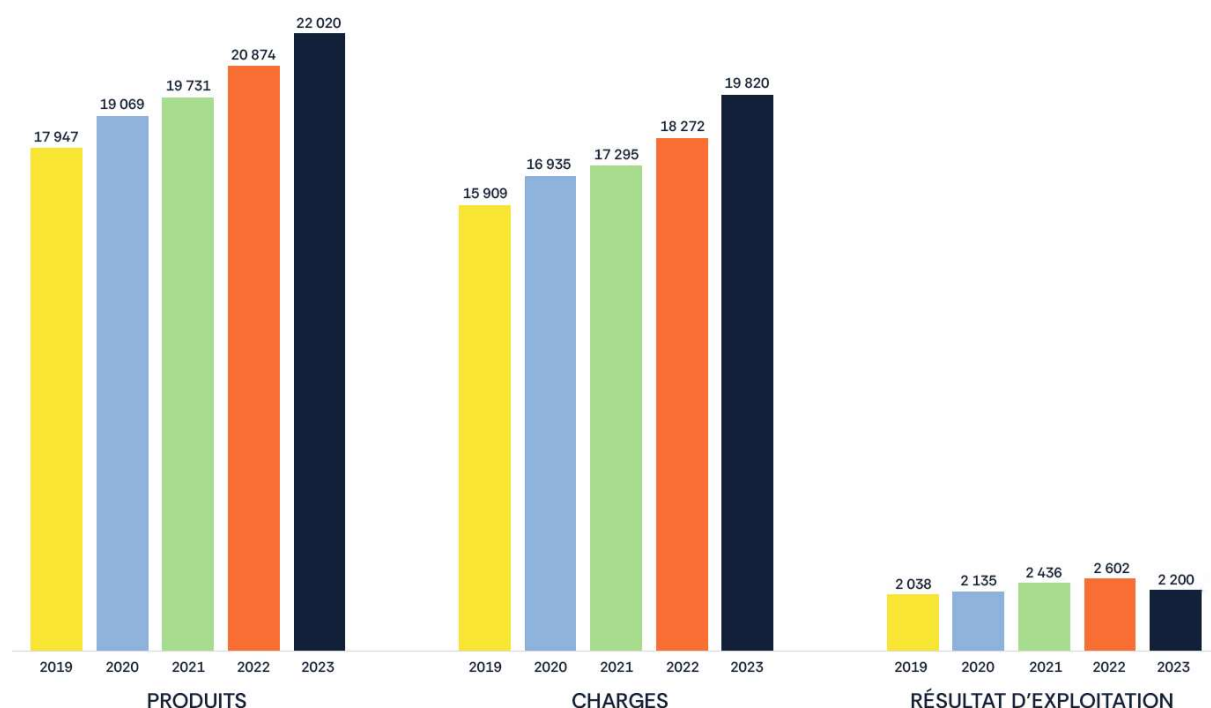
Ce dispositif permet de bénéficier du crédit impôt famille associé qui au titre de 2023 représente 38 526 euros.

Ces crédits d'impôt s'imputent sur le montant de l'impôt des sociétés de l'Association qui ressort à 199 656 euros (soit 0,9 % du CA Afnic).

- **Un résultat d'exploitation avant taxes Afnic bénéficiaire, en baisse (-15 %) par rapport à 2022**

Le résultat d'exploitation comptable avant taxes s'élève à 2 200 300 euros (10 % du chiffre d'affaires total Afnic) témoignant de la performance opérationnelle de l'Afnic. La baisse par rapport à 2022 de 15 %, soit 401 580 euros s'explique notamment par les charges ponctuelles liées à l'acquisition du siège social.

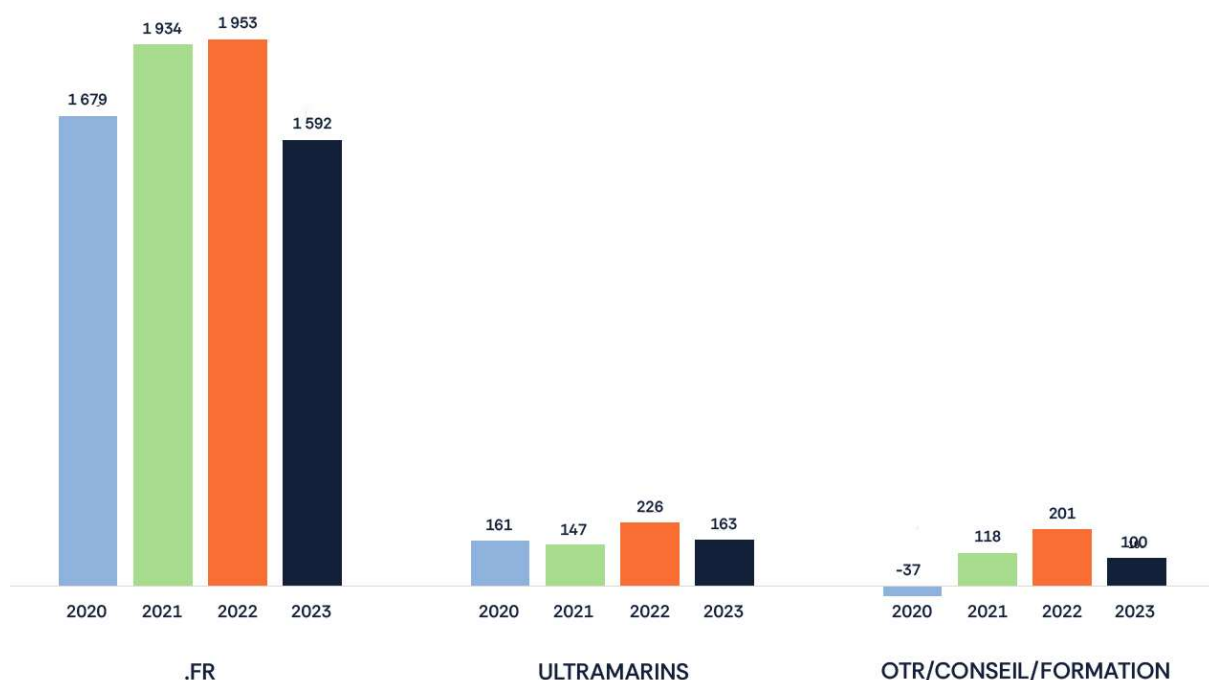
#### Résultat d'exploitation avant taxes en K€ (2019-2023)



**Données du graphique « Résultat d'exploitation avant taxes en K€ (2019-2023) »**

- **La présentation des comptes par activité**

Résultat d'exploitation par activité en K€ (2020-2023)



**Données du graphique « Résultat d'exploitation par activité en K€ (2020-2023) »**

La présentation sur les 4 dernières années met en évidence la performance de l'activité OTR/Conseil/Formation, dont le résultat d'exploitation est positif pour la troisième année consécutive, à 100 034 euros.

Malgré un chiffre d'affaires supérieur en 2023, grâce à la performance de l'activité « formation » (+47 491 euros), le résultat d'exploitation est inférieur à celui de 2022 du fait de

la hausse générale des charges transverses de l'Afnic combinée à une affectation plus importante de ces charges sur cette activité (hausse du temps passé).

L'activité hors .fr (ultramarins + OTR + Conseil & Formation) ressort avec un résultat d'exploitation de 263 424 euros, inférieur à 2022 (- 143 846 euros) et au budget (-153 586 euros).

Malgré un chiffre d'affaires stable, le résultat d'exploitation des ultramarins (Um) se déprécie de 28 % par rapport à 2022 du fait de la hausse générale des coûts transverses de l'association.

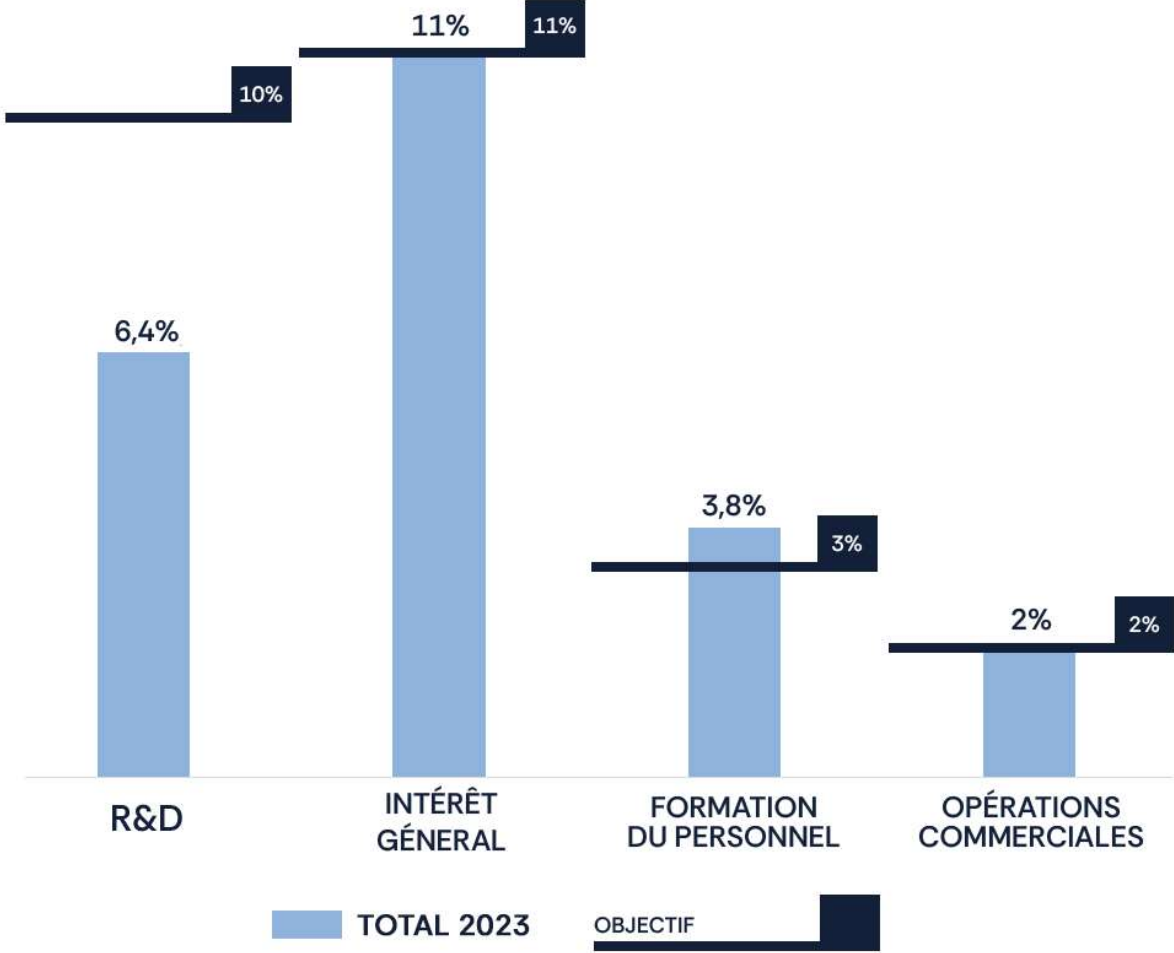
- **Les engagements financiers de la convention État-Afnic sont majoritairement tenus**

Le 20 septembre 2021, l'État français a renouvelé sa confiance à l'Afnic en la désignant de nouveau comme Office d'enregistrement du domaine internet .fr pour une durée de cinq ans, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La convention État-Afnic énumère les engagements de l'Afnic, dont la plupart peuvent se vérifier au travers de l'arrêté des comptes.



**Engagements financiers 2023**



**Données du graphique « Engagements financiers 2023 »**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les engagements financiers de l’Afnic portent sur des montants minimums à investir dans des actions de R&D, d’intérêt général, de formation du personnel et dans des opérations commerciales. À l’exception de l’engagement R&D, tous les engagements sont tenus voire dépassés. Le « manque à dépenser » sur la R&D devra être compensé sur les années futures de la Convention (2024-2027).

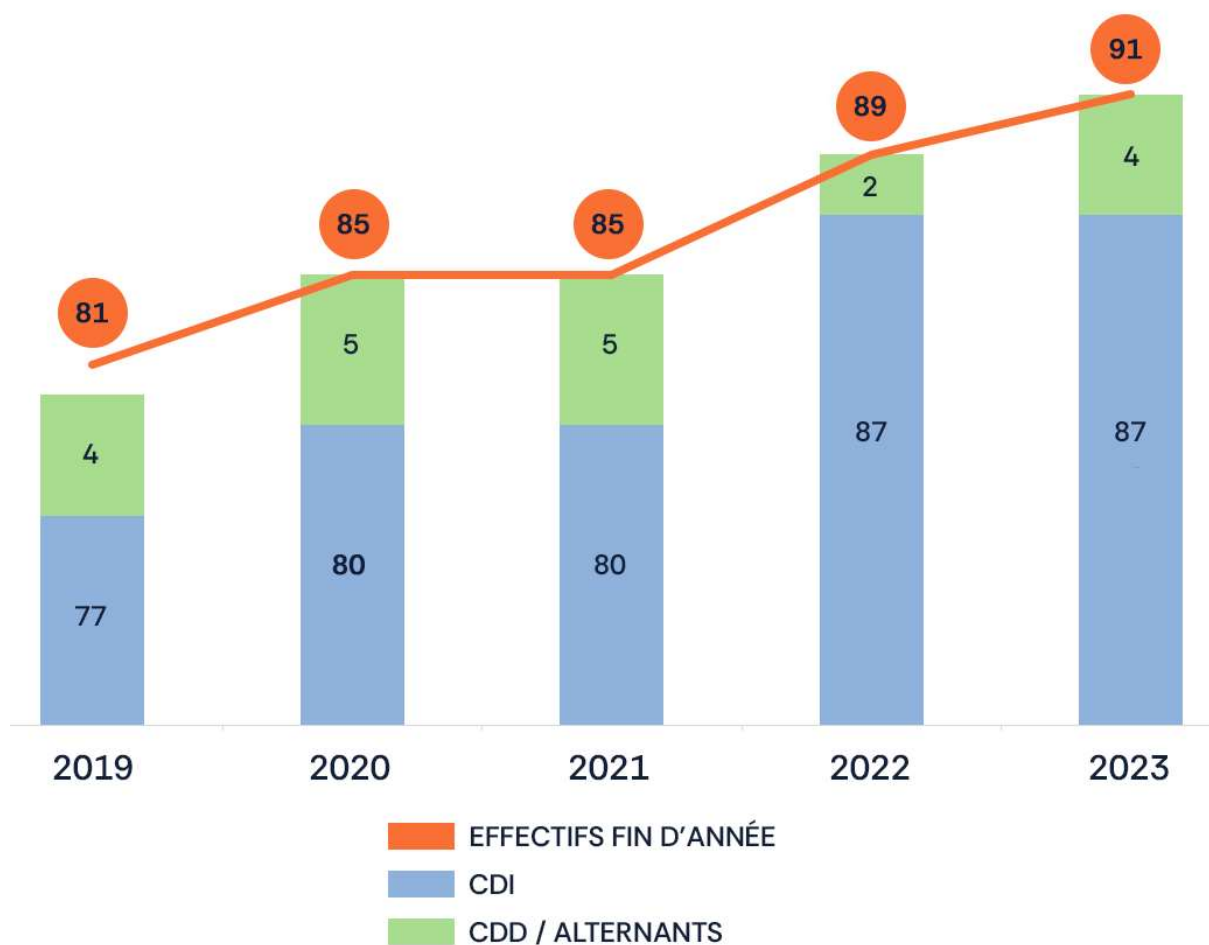
## ● Répartition des investissements 2023

- Les investissements 2023 inscrits à l'actif immobilisé du Bilan augmentent significativement du fait de l'achat des nouveaux locaux pour un montant de 7 705 000 euros hors taxes. S'ajoutent également les investissements en travaux d'aménagement démarrés et payés en 2023.
- Les investissements informatiques réalisés en 2023 sont inférieurs à ceux de 2022, qui a été une année de fortes acquisitions. En 2023, les achats informatiques ont visé essentiellement des achats de matériels utiles au renouvellement de nos infrastructures et au renforcement de la sécurité et de la fiabilité de notre SRS, ainsi que des équipements nécessaires pour le futur siège social de l'Afnic.

## ● L'évolution des effectifs

L'année 2023 se clôture avec un effectif de 91 collaborateurs, en hausse de 2 collaborateurs par rapport à fin 2022 (6 arrivées pour 4 départs).

## Évolution du nombre de salariés (2019-2023)



Données du graphique « Évolution du nombre de salariés (2019-2023) »

- **La trésorerie diminue du montant de l'investissement immobilier**

Le montant des liquidités s'établit à 13 624 436 euros, soit en diminution de 8 752 150 euros, correspondant au paiement de notre investissement immobilier.

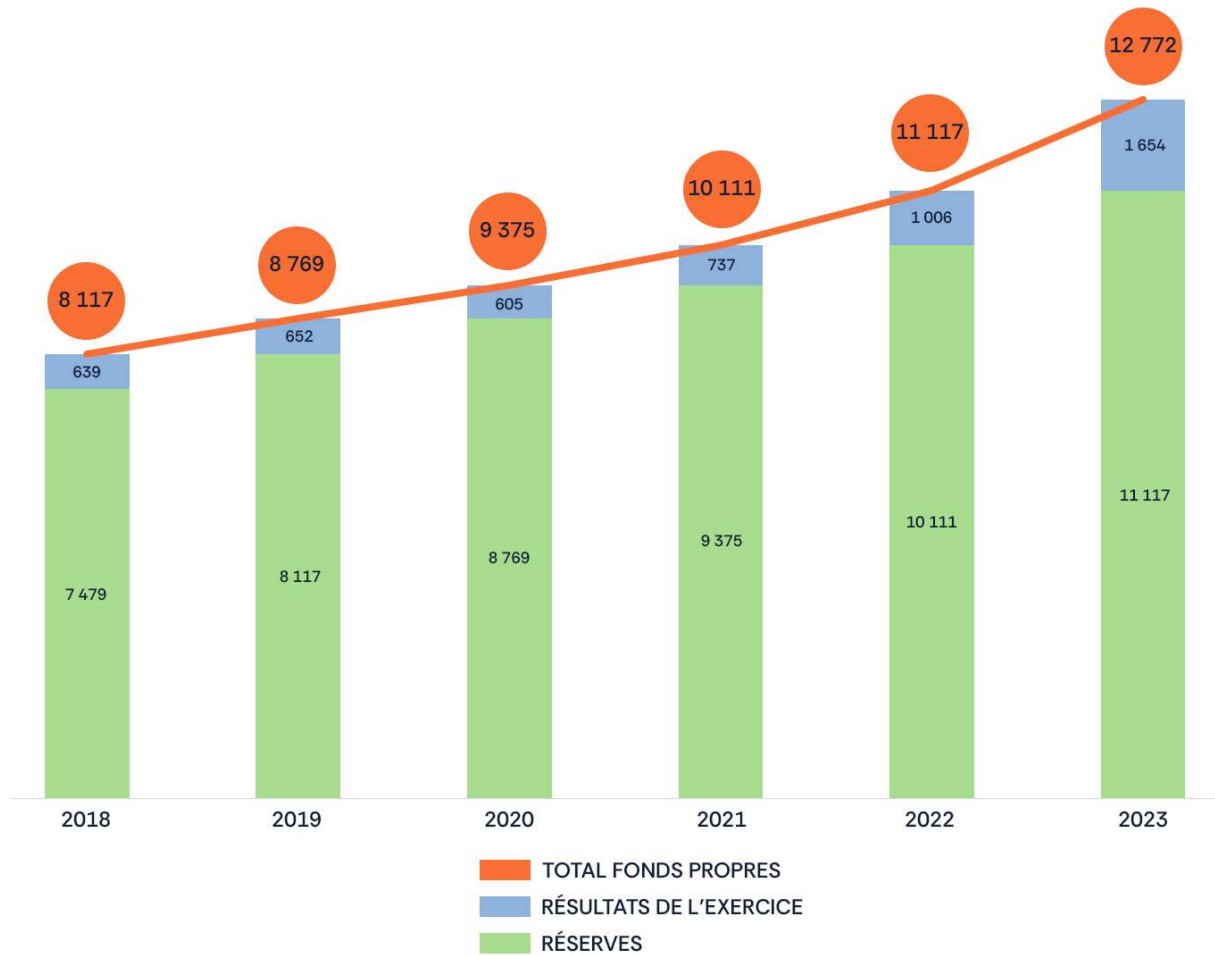
Il comprend la créance auprès de la Fondation Afnic pour 3 608 683 euros (représentant les montants des deux derniers exercices).

La trésorerie excédentaire est placée sur des livrets ou comptes à terme dédiés aux associations. Rémunérés entre 2 et 4 %, ils permettent à l'Afnic de disposer d'un placement sans risque et d'une épargne disponible à tout moment. Il s'agit d'épargne purement bancaire, car aucun placement de l'Afnic n'est adossé à des produits financiers (actions et/ou obligations).

- **Les fonds associatifs de l'Afnic**

Après affectation du résultat comptable bénéficiaire de l'année 2023 de 1 654 048 euros, les fonds associatifs se présenteront comme suit (*en milliers d'euros*) :

## Évolution des fonds associatifs depuis 2012 (en K€)



**Données du graphique « Évolution des fonds associatifs depuis 2012 (en K€) »**

Les fonds associatifs fin 2023 permettent de couvrir plus de 16 mois de frais de personnel et de locations d'hébergement en *data center*.

## ● Conclusion

Les très bons résultats de l'année 2023 permettent de consolider les fonds associatifs de l'Afnic et de soutenir ses objectifs stratégiques, et notamment pour 2024 :

- conforter sa place de leader des noms de domaine et du DNS en France et en Europe ;
- maintenir le .fr comme extension la plus dynamique sur son marché, avec un développement de son activité dirigé vers les TPE/PME comme cibles prioritaires ;
- être un acteur reconnu et utile de la solidarité numérique et du numérique durable ;
- faire vivre le modèle multi-acteurs de sa structure.

## 8. Annexes financières

### Bilan financier simplifié

#### Bilan financier simplifié

<b>Actif en K€</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Actif immobilisé	9 681	1 531
Créances d'exploitation	6 865	4 692
Disponibilités	13 624	22 377
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>30 170</b>	<b>28 599</b>

<b>Passif en K€</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Fonds associatifs	11 118	10 111
Résultat de l'exercice	1 654	1 006
Provisions réglementées	0	0
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>12 772</b>	<b>11 118</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>	<b>17 399</b>	<b>17 481</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>30 170</b>	<b>28 599</b>

## Compte de résultat simplifié

### Compte de résultats simplifié

En K€	31/12/2023 Net	31/12/2022 Net
Chiffre d'affaires	21 201	20 412
Autres produits	851	526
PRODUITS D'EXPLOITATION	22 053	20 938
CHARGES D'EXPLOITATION	20 222	18 666
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 831	2 272
RÉSULTAT FINANCIER	436	19
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-5	0
Participation et intéressement des salariés aux résultats	408	538
Impôts sur les bénéfices	200	747
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>1 654</b>	<b>1 006</b>



## 9. Annexes : Données des graphiques

Évolution des Membres de 2019 à 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Membres Total</b>	108	114	118	124	129	129
<b>Membres fondateurs</b>	5	5	5	5	5	5
<b>Membres d'honneur</b>	4	6	8	8	8	8
<b>Membres Utilisateurs</b>	40	42	47	52	56	57
<b>Membres Bureaux d'enregistrement</b>	42	41	40	41	41	40
<b>Membres Collège International</b>	17	20	18	18	19	19

[Retour au graphique dans le document](#)

Ancienneté des Membres en 2023 (hors Membres Fondateurs et Membres d'honneur).

	> 20 ANS	> 15 ANS	> 10 ANS	> 5 ANS	> 3 ANS	< 2 ANS	< 1AN
<b>Membres Bureaux d'enregistrement</b>	14	16	2	6	0	2	0
<b>Membres Utilisateurs</b>	5	5	5	9	16	14	3
<b>Membres du Collège International</b>	4	5	1	4	4	1	0

[Retour au graphique dans le document](#)

Participation des Membres aux instances associatives (2019 à 2023)

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de vote à l'AG	38,78%	54%	54,72%	70,27%	41,53%
Objectif de vote	33,02%	39,94%	44,19%	49,16%	35%
Taux participation CCUBE	25%	31%	24%	33%	33,33%
Objectif de participation CCUBE	25%	25%	25%	25%	25%

[Retour au graphique dans le document](#)

## Évolution du nombre de plainte SYRELI (2012-2023)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
177	194	217	164	157	176	169	152	225	267	311	392

[Retour au graphique dans le document](#)

## Typologies de défense du titulaire

Absence de réponse du titulaire	67%
Défense argumentée du titulaire	25%
Accord du titulaire	8%

[Retour au graphique dans le document](#)

## Répartition des thématiques des projets lauréats 2023 de la Fondation

### Afnic

Citoyenneté	Culture	Développement Territorial	Education Formation	Environnement Habitat	Insertion Emploi	Santé Handicap	Transformation des organisations
11	3	1	51	14	3	4	0

[Retour au graphique dans le document](#)

## Répartition des thématiques des projets lauréats de 2018 à 2023 de la

### Fondation Afnic

Citoyenneté	Culture	Développement Territorial	Education Formation	Environnement Habitat	Insertion Emploi	Santé Handicap	Transformation des organisations
48	10	10	199	23	70	64	11

[Retour au graphique dans le document](#)

## Évolution des sommes affectées par l'Afnic à la Fondation Afnic pour la solidarité numérique depuis 2012 en Kilo euros

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
165,2	829,3	1415,7	1502,5	1489,1	1594,9	1589,9	1486,1	1573,2	2208,6	2151,4	1457,2	<b>17463,4</b>

[Retour au graphique dans le document](#)

## Évolution du chiffre d'affaires et du stock du .fr (2019-2023)

	2019	2020	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires du .fr en K€	16 323	17 375	18 213	18 873	20 451
Stock du .fr en K NDD	3 429	3 883	3 996	3 996	4 134

[Retour au graphique dans le document](#)

## Évolution du chiffre d'affaires par activité (2018-2023)

	2019	2020	2021	2022	2023
C.A. du .fr	16,3	17,4	18,2	19,3	20,5
C.A. des extensions ultramarines	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
C.A. Offre technique de registre (OTR)	1,0	1,1	0,9	0,9	0,9
C.A. Net AFNIC	17,6	18,7	19,4	20,5	21,7

[Retour au graphique dans le document](#)

## Résultat d'exploitation avant taxes en K€ (2019-2023)

	2019	2020	2021	2022	2023
Produits	17 947	19 069	19 731	20 874	22 020
Charges	15 909	16 935	17 295	18 272	19 820
Résultat d'exploitation	2 038	2 135	2 436	2 602	2 200

[Retour au graphique dans le document](#)

## Résultat d'exploitation par activité en K€ (2020-2023)

	2020	2021	2022	2023
<b>.FR</b>	1 679	1 934	1 953	1 592
<b>Ultramarins</b>	161	147	226	163
<b>OTR/Conseil/Formation</b>	-37	118	201	100

[Retour au graphique dans le document](#)

## Engagements financiers 2023 (2020-2023)

	TOTAL 2023	Objectif
<b>R&amp;D</b>	6,4%	10%
<b>Intérêt général</b>	11,0%	11%
<b>Formation du personnel</b>	3,8%	3%
<b>Opérations commerciales</b>	2,0%	2%

[Retour au graphique dans le document](#)

## Évolution du nombre de salariés (2019-2023)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Effectifs à fin d'année</b>	77	82	82	85	85	89	91
<b>CDI</b>	75	79	77	80	80	87	87
<b>CDD/Alternants</b>	2	3	4	5	5	2	4

[Retour au graphique dans le document](#)

## Évolution des fonds associatifs depuis 2012 (en K€)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Réserves	7 479	8 117	8 769	9 375	10 111	11 117
Résultat de l'exercice	639	652	605	737	1 006	1 654
Total Fonds propres	8 117	8 769	9 375	10 111	11 117	12 772

[Retour au graphique dans le document](#)

## **10. Annexes : Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) -2023**

Consulter le rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) de l'Afnic pour l'année 2023, disponible en complément de ce document.